



RAPPORT

Labellisation Ramsar des landes et tourbières des Monts d'Arrée : quelle opportunité pour le territoire ?

Rédaction : Noémie GONTIER, stage de Master 2 Géographie – Université Rennes 2

OCTOBRE 2019

Table des matières

Table des matières	2
Introduction.....	4
Partie 1 : La place des zones humides sur un territoire protégé.....	5
I. La gestion des zones humides, entre découverte et protection.....	5
1.1. Notions de sociologie et de psychologie appliquées aux milieux humides.....	5
1.2. Les zones humides : une définition tardive.....	6
1.3. Un patrimoine naturel à préserver et à valoriser.....	6
II - Les Monts d'Arrée comme site d'étude : la mise en label d'un territoire préservé	7
2.1. Contexte démographique et économique	7
2.2. Gestion des espaces naturels et projets en cours : un contexte sensible.....	10
2.3. Les plus-values du label Ramsar au regard des enjeux	12
Partie 2 : Approfondir les regards des acteurs sur le site et sa gestion	13
I – Méthodologie d'entretien	13
1.1. Identification des acteurs	13
1.2. Construction des grilles d'entretien	15
II- Méthodologie d'analyse.....	16
2.1. Retranscription et synthétisation.....	16
2.2. Une analyse par thématiques.....	16
2.3. Une analyse par type d'acteurs.....	17
III- Présentation des résultats.....	18
3.1. Perceptions du territoire	18
3.2. La place du label Ramsar	26
3.3. Mettre en lien les points de vue d'acteurs.....	31
Partie 3 : De l'étude d'opportunité à l'obtention du label.....	35
1.2. De nouveaux atouts identifiés.....	35
II- Discussion et limites de l'étude.....	35
2.1. Le panel d'acteurs interrogés	35
2.2. Une méconnaissance des outils de gestion ou du terrain.....	36
2.3. Interrogations sur les grilles d'entretien et l'analyse	36
III- Préconisations pour la poursuite de la démarche	37
3.1. Rencontrer les acteurs économiques et les usagers	37
3.2. Inscription du label dans la charte du PNRA	37
3.3. Proposition d'une méthodologie complémentaire aux entretiens.....	38
Conclusion :	38
Bibliographie.....	40

Tables des figures et des tableaux	43
Annexes	44

Introduction

Ce rapport s'inscrit dans le cadre d'un stage de Master 2 au Conseil départemental du Finistère, au sein de la Cellule d'Animation des Milieux Aquatiques (CAMA). Le sujet du stage se place dans un contexte d'étude d'opportunité d'une labellisation Ramsar pour cinq sites finistériens : Baie d'Audierne, Baie de Morlaix, Rade de Brest, Monts d'Arrée et Baie de Goulven. Cette étude a commencé en 2018, avec deux stages : celui de Laure De Gaalon (Université Rennes 2) qui s'intéressait à la dimension sociale du label, au travers des représentations des milieux humides par les acteurs du territoire, de leurs regards sur la gestion et leurs intérêts d'une mise en label ; et celui de Kévin Silliau (Polytech Tours), se concentrait sur un état des lieux des données écologiques. Au terme de cette étude, la Baie d'Audierne est apparue comme le territoire le plus propice à la démarche, avec une volonté et une mobilisation forte des acteurs. Les Monts d'Arrée nécessitent une étude plus approfondie pour construire un projet partagé entre les acteurs du territoire et les collectivités concernées. Concernant la Baie de Morlaix et la Baie de Goulven, si la richesse écologique justifie une labellisation, son intérêt pour le territoire doit encore être étudié dans une phase d'accompagnement complémentaire. Enfin, la Rade de Brest apparaît comme le site le moins propice à un label Ramsar, de par un contexte écologique problématique touchant directement la santé de la rade et une trop forte divergence des points de vue des acteurs, notamment sur le périmètre concerné.

En 2019, l'étude d'opportunité s'est poursuivie, donnant lieu à un partenariat avec des enseignantes chercheuses du laboratoire Espaces et Sociétés (ESO) de l'Université Rennes 2. Laure de Gaalon a été missionnée pour poursuivre sur la Baie d'Audierne en tant qu'ingénieure d'étude, tandis qu'un nouveau stage fut proposé afin d'approfondir sur le territoire des Monts d'Arrée. Les missions du stage étaient d'identifier les représentations, les perceptions des zones humides, les regards des acteurs sur la gestion et la pertinence de la labellisation pour la préservation et la valorisation du territoire. L'objectif, pour faire suite au stage de Laure De Gaalon, était de se concentrer davantage sur des acteurs associatifs et économiques, en complément du regard des élus. Dans un premier temps, un travail de bibliographie et d'appropriation du travail effectué l'an passé a été nécessaire pour comprendre le contexte du territoire et l'objectif de la démarche de labellisation. Ensuite, des entretiens semi-directifs ont été menés auprès d'acteurs du territoire préalablement identifiés avec l'aide des référents du territoire : Jérémie Bourdoulous et Harmonie Coroller du Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA). Au fur et à mesure des échanges, il a été décidé que ne seront entretenus que des acteurs institutionnels, notamment des élus, ainsi que des associations départementales et locales.

L'objectif de cette étude a été de **mieux connaître les perceptions et représentations des milieux naturels des Monts d'Arrée, de recueillir les besoins en matière de gestion, de préservation et de valorisation de ces milieux, ainsi que d'évaluer l'intérêt du label Ramsar pour les acteurs interrogés.** Après une présentation des principales notions utilisées, du contexte des Monts d'Arrée et de la méthodologie employée, les résultats obtenus seront présentés. Ces derniers permettront de soumettre quelques préconisations au PNRA pour la poursuite de la démarche de candidature.

Partie 1 : La place des zones humides sur un territoire protégé

I. La gestion des zones humides, entre découverte et protection

1.1. Notions de sociologie et de psychologie appliquées aux milieux humides

L'un des objectifs de cette étude était d'interroger les acteurs des Monts d'Arrée sur leur rapport avec les zones humides du territoire, autrement dit ce qu'ils aiment ou non, leurs pratiques, les fonctions qu'ils identifient ou les dangers qui y pèsent. Pour comprendre ces regards sur les zones humides, il convient de faire appel à des notions de sociologie et de psychologie : celles des **perceptions** et des **représentations sociales**. La perception renvoie à la réalité de ce qui est devant nous. Les objets sont présents immédiatement face à la personne. Ils peuvent être vus, touchés, sentis, goûtés. En revanche, la représentation fait appel à l'imaginaire. L'individu n'est pas face à l'objet mais se le représente, se le remémore dans son esprit. Si la distinction doit être faite entre ces deux notions, elles ne sont pourtant pas opposables, mais plutôt complémentaires. Dans les deux cas, elles font appel à des valeurs individuelles et culturelles que possède l'individu. En effet, « *La perception s'accompagne de valeurs : on est en contact avec l'objet considéré. Ces valeurs sont nécessairement représentées. Lorsqu'on perçoit quelque chose, c'est avec le contexte socio-culturel environnant et donc, notamment, avec les représentations...aujourd'hui l'eau est très positivement valorisée de manière générale. L'eau dynamique, celle qui coule, est plus facilement valorisée que l'eau stagnante, qui est plus mélancolisante. Cela est vrai en milieu rural, mais également en milieu urbain. Ainsi, un plan d'eau stagnante sera beaucoup moins apprécié que des jets d'eau.* » (Le Lay, 2016).

Au cours du seul XX^{ème} siècle, plus de la moitié des milieux humides ont disparu dans le monde (CEE, 1995). Les causes sont nombreuses : urbanisation, drainage, remblaiement, assèchement. Il faut attendre les années 70 pour que les dégradations faites à l'environnement deviennent une problématique importante dans les discours des dirigeants et dans l'opinion publique (Cizel, 2010). Pourtant les zones humides jouent des rôles essentiels dans la dynamique de l'eau : rétention des crues, épuration de l'eau, soutien d'étiage pour les cours d'eau adjacents, habitat naturel particulier pour des espèces animales et végétales semi-aquatiques et parfois endémiques. Dans un contexte de changement climatique, où l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de sécheresses et des crues est probable, les zones humides apparaissent comme des milieux qu'il est nécessaire de préserver afin de continuer à bénéficier de leurs services écosystémiques.

Un travail d'identification des enjeux associés aux zones humides est nécessaire pour que les acteurs du territoire en prennent conscience et se les approprient au cours d'un processus appelé « appropriation sociale ». **L'appropriation sociale** est ce « *qui permet de mettre en évidence des rapports de pouvoirs, des conflits, et plus largement de la dimension spatiale des rapports sociaux.* » (Veschambre 2005). L'appropriation n'est pas une finalité mais une dynamique collective qui peut amener à des revendications et des rapports de dominance à l'espace avec intention de le contrôler. L'appropriation sociale peut renvoyer à une forme de « *prise de possession* » de l'espace avec une dimension affective. Chez Marx, l'appropriation relève de ce qui est produit par l'individu comme « *intérieurisation des savoirs et des savoirs-faire* ». (Veschambre, 2005). La notion se rapproche ici du travail individuel, de ce qui est produit et appris par un individu. L'appropriation est donc un processus actif. Elle est matérielle, affective, individuelle et collective. Les zones humides peuvent être appropriées par ceux qui y pratiquent une activité de loisir ou de production, par ceux qui les étudient ou qui les apprécient juste parce qu'elles font partie du paysage.

1.2. Les zones humides : une définition tardive

C'est à l'échelle internationale que la notion de zones humides apparaît, lors de la **Convention de Ramsar** en 1971. Celle-ci a donné lieu à un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971 en Iran, regroupant à l'heure actuelle 170 pays. Les zones humides y sont définies comme « *des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres* ». L'objectif est de conserver et de gérer de manière rationnelle les zones humides et leurs ressources pour préserver les habitats et les espèces, notamment les oiseaux d'eau, ainsi que les valeurs sociales et culturelles qui sont liées à ces milieux.

C'est en 1986 que la France ratifie la convention. Toutefois, le code de l'environnement ne définit le terme de zones humides qu'en 1992 avec la loi sur l'Eau, comme étant des « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* » (Art.211-1). Elles sont également définies et délimitées par le type de sol ou la présence d'espèces végétales indicatrices depuis le 24 juin 2008 (articles L.214-7-1 et R.211-108). Cette inscription tardive, fait suite à la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

Concrètement, la convention de Ramsar donne lieu à un label qui **reconnait l'importance mondiale des zones humides**. Pour y prétendre, il est nécessaire de remplir des critères écologiques, et d'identifier un portage local fort de la part des acteurs. Le label récompense les actions de préservation qui ont conduit à conserver des zones humides de qualité et valorise le territoire notamment via le tourisme de nature. Un des objectifs étant de sensibiliser et de faire prendre conscience de l'importance des zones humides aux habitants et aux visiteurs, afin de pérenniser leur préservation. L'enjeu est notamment de trouver l'équilibre entre la préservation et la valorisation du territoire. En ce sens, la procédure de candidature au label Ramsar apparaît comme une opportunité pour impliquer les acteurs du territoire dans la préservation et la valorisation des zones humides et favoriser le partage de connaissances de ces milieux. Enfin, la démarche est volontaire et n'amène pas à une réglementation des activités.

1.3. Un patrimoine naturel à préserver et à valoriser

La protection des milieux naturels est à concilier avec les dynamiques du territoire pour développer les activités, maintenir les usages et une certaine qualité de vie pour les habitants. Le terme de **valorisation** complète ainsi celui de préservation. D'après le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL), la valorisation est la « *mise en valeur de quelque chose pour en tirer davantage de ressource* », mais également en psychologie, « *le fait d'accorder une importance plus grande, davantage de valeur à quelqu'un ou à quelque chose* ». Valoriser les zones humides d'un territoire c'est donc leur porter un intérêt tout particulier de par les fonctions écologiques qu'elles remplissent et les ressources qu'elles peuvent fournir. Les milieux naturels deviennent un **patrimoine** à laisser aux générations futures, selon le principe du développement durable. Ainsi, la « *mise en patrimoine implique un changement de valeur qui dépend étroitement des groupes d'acteurs impliqués, des rapports qu'ils entretiennent vis-à-vis des lieux et des patrimoines identifiés, des intentions qu'ils y projettent, mais aussi des usages de l'espace qu'ils souhaitent (ou non) voir se développer.* » (Barthon et al 2013). Ce n'est plus seulement le patrimoine écologique qui peut être mis en valeur, mais également l'histoire, la culture et les usages associés, comme la fauche de lande ou le pâturage dans le cadre des zones humides.

La valorisation d'un territoire passe par une forme de **promotion** vers l'extérieur afin d'attirer de la population, des activités économiques ou des touristes. Ainsi, la valorisation des zones humides peut se faire au travers d'un tourisme de nature afin d'informer et de sensibiliser à la préservation de ces milieux. Mais deux enjeux se posent dès lors que l'on souhaite faire venir du monde dans les zones humides : celui de l'accessibilité et de la fréquentation. Apparu dans les années 70, le **tourisme de nature** ou **écotourisme** est un

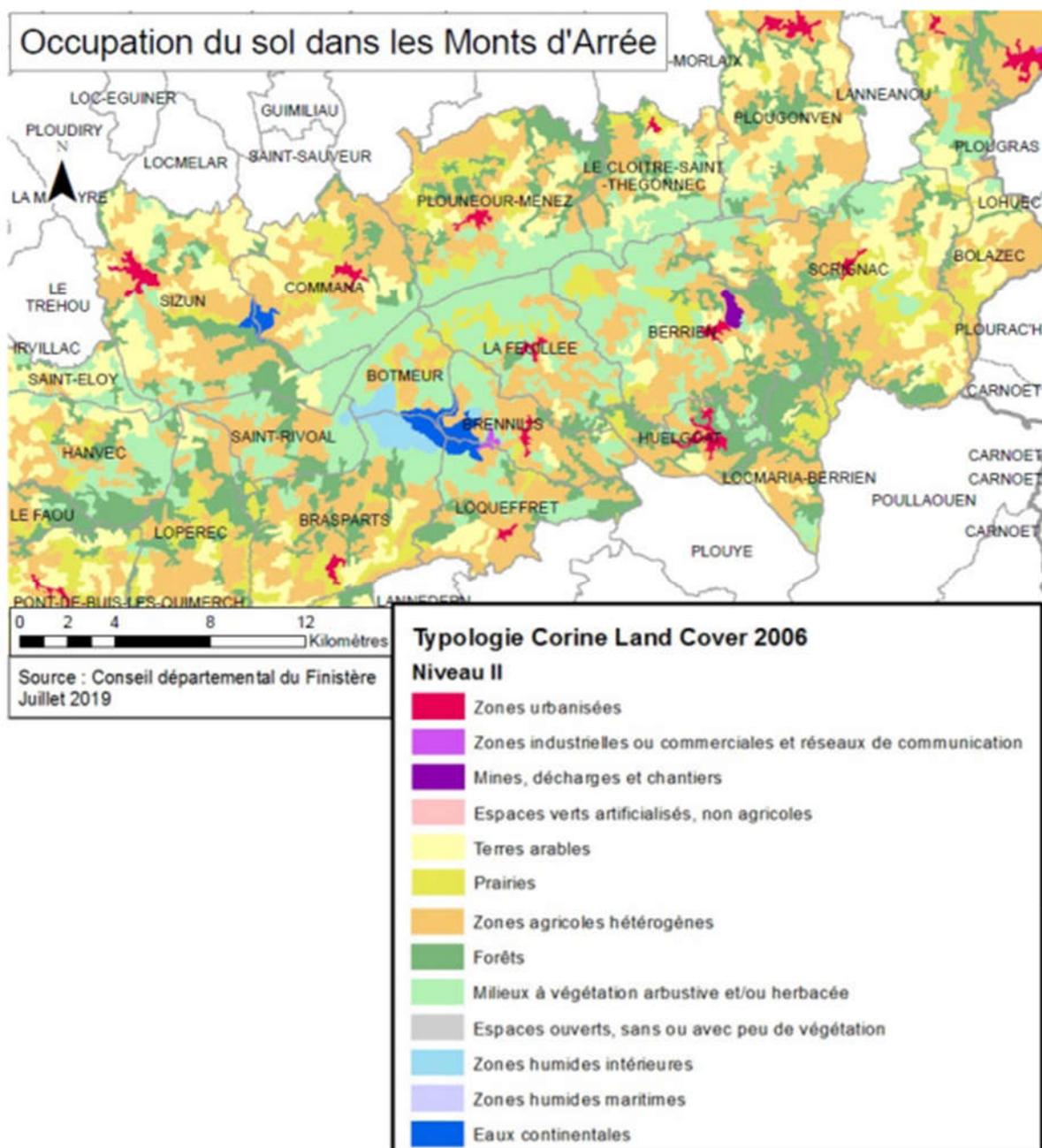


Figure 2 : Carte d'occupation du sol dans les Monts d'Arrée. N. GONTIER, juillet 2019

Les Monts d'Arrée regroupent plus de 19 000 habitants sur une vingtaine de communes. Si globalement la population augmente de 2,7 % sur la période 2006-2016 (INSEE), la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté connaît un taux de croissance négatif de sa population avec -2 %. Celle-ci est également la plus **vieillissante** avec 37 % de sa population âgée de plus de 60 ans en 2016, soit au-dessus de la moyenne régionale qui était de 26 % en 2013. Le taux de mortalité à 16,8 % n'est pas compensé par le taux de natalité à 8,2 %, ni par le solde des entrées et des sorties à 0,3 %. Le dépeuplement concerne tout particulièrement cette communauté de communes, mais cette moyenne cache des disparités. En effet, la population de Loqueffret a perdu 11,6 % de sa population, passant de 406 à 359 habitants, alors que celle de Lopérec s'est accrue de 4,7 %, de 812 à 850 habitants. Aussi, sur certaines communes, l'augmentation de la population est davantage liée à **l'arrivée de population** qu'à la natalité. Cela est notamment le cas dans les communes périphériques des Monts d'Arrée comme Commana, Sizun, Brasparts ou Plougouven où de jeunes ménages

travaillant dans les bassins d'emplois de Brest, Quimper, Châteaulin ou Morlaix viennent s'installer hors de la ville.

L'agriculture est une activité ancienne dans les Monts d'Arrée malgré le relief, la pauvreté et l'acidité de ses sols dus à la lande. L'utilisation qui est faite des terres agricoles est dominée par des prairies servant à l'élevage bovin notamment, mais aussi à la production de céréales, de légumes et de maïs. La mécanisation de l'agriculture et le départ à la retraite d'agriculteurs, conduit à un déclin de l'activité et du nombre d'exploitants au XX^{ème} siècle. Certaines parcelles devenant inaccessibles aux engins agricoles sont abandonnées et s'enfrichent. Dans les années 60, la politique de remembrement change les petites fermes en grandes exploitations, diminuant ainsi le nombre d'agriculteurs. La fauche de lande et le pâturage extensif connaissent un retrait face à l'intensification des productions, mais le bocage typique breton reste préservé grâce aux mesures de gestion mises en place par les élus locaux et les gestionnaires. Parallèlement, la filière bois se développe avec une forte demande venant de la Chine pour la construction. Des plantations de résineux (épicéa de Sitka) s'effectuent dans les Monts d'Arrée. Certains agriculteurs acceptent de planter sur certaines de leurs parcelles pour avoir une rente supplémentaire à leur retraite. La concurrence augmente et des exploitants forestiers privés s'installent sur le territoire.

A l'heure actuelle, le morcellement de ces plantations est important avec 50 % des boisements inférieurs à 2,5 ha, ce qui marque également la qualité paysagère. (Charte forestière du PNRA, 2017-2019). Ces plantations de résineux arrivent à maturité et sont donc coupées. La question des replantations se pose donc, d'autant plus que **l'enrésinement** a fortement dégradé les sols, diminuant sa capacité à redevenir fertile pour permettre le retour d'un usage agricole ou de la lande. Dans la perspective de replanter, la charte forestière du parc souhaite mettre en place une gestion plus raisonnée de la sylviculture. Il s'agirait de faire ces plantations sur des parcelles plus appropriées pour préserver la lande et les terres agricoles, afin de maintenir cette activité tout en préservant les milieux naturels et usages associés. Ces derniers évoluent également avec l'installation de jeunes agriculteurs souhaitant s'installer en **agriculture biologique ou paysanne**. Le PNRA soutient les regroupements de producteurs comme « Bro an Are » et la valorisation des produits « marché du terroir » ou « horizons fermiers ». Cependant, l'éloignement des grands centres économiques de production et de consommation est un frein à la commercialisation en circuits courts. Ces types d'agriculture côtoient une agriculture plus **conventionnelle** qui est portée par une dynamique d'extension des exploitations, à l'image du projet de « ferme usine » à Commana où un élevage laitier passerait de 140 à 400 vaches. Cette dynamique d'agrandissement complique l'installation de jeunes agriculteurs en agriculture paysanne sur des petites parcelles. Entre 2011 et 2016, le nombre d'agriculteurs est ainsi passé de 317 à 281 dans la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté.

L'économie des Monts d'Arrée est peu soutenue par l'industrie. Le **déclin du secteur primaire et secondaire**, notamment après la fermeture de la centrale nucléaire de Brennilis en 1985, ne fait plus de la commune le bassin d'emplois du territoire. L'artisanat se maintient dans quelques zones d'activités comme sur les communes de Berrien, Brennilis, Braspart, Huelgoat et la Feuillée. Les bassins d'emplois se situent d'avantage sur Morlaix, Quimper et Brest, faisant de certaines communes des Monts d'Arrée des « **villes-dortoirs** ». Le manque d'infrastructures n'aide pas à rendre attractif le territoire à l'activité économique. En revanche, l'aspect sauvage et naturel des Monts d'Arrée en fait un **territoire récréatif** où les activités de loisirs se développent. La randonnée est identifiée comme le réel atout du territoire, de même que le vélo ou l'équitation. Des manifestations sportives s'organisent et attirent habitants et visiteurs extérieurs sur des randonnées et des trails de plusieurs kilomètres, à l'image du Tro Menez Are. Le tourisme de nature se développe également même si le territoire **manque d'infrastructures** d'hébergement et de restauration. Le caractère ponctuel et saisonnier des activités touristiques et de loisirs n'est pas suffisant pour constituer une réelle rente dans l'économie du territoire. Les Monts d'Arrée sont davantage un endroit où l'on passe pour aller vers la mer, qu'un endroit où l'on s'arrête.

2.2. Gestion des espaces naturels et projets en cours : un contexte sensible

La qualité des milieux naturels et leur préservation sont notamment dues à l'implication des acteurs du territoire et à la mise en place de mesures de protection et de réglementations depuis plusieurs décennies. Le PNRA est créé en 1969 pour préserver le patrimoine culturel et les richesses naturelles d'un territoire à dominante rurale, tout en le développant et en l'aménagement selon les principes du développement durable. Le PNRA est géré par un syndicat mixte qui regroupe la Région, le Département, les quatre « villes-portes » (Brest, Carhaix, Châteauneuf-du-Faou, Landivisiau), les 6 communautés de communes et les 44 communes qui ont approuvé la charte du parc. La dernière en application s'étend sur la période 2009-2021. Le parc est divisé en plusieurs directions s'intéressant au patrimoine, au développement, à la culture ou encore à l'innovation. Les associations, les agriculteurs ainsi que les propriétaires forestiers à travers la charte forestière contribuent également à l'entretien et à la gestion du territoire. C'est notamment le cas de Bretagne Vivante, gestionnaire des réserves régionales du Cranou, du Vergam et de la réserve nationale du Venec.

La gestion des milieux naturels des Monts d'Arrée est complexe puisqu'elle regroupe un certain nombre d'outils qui se superposent et réglementent plus ou moins les usages (Figure 3). L'empilement de ces nombreux dispositifs rend parfois compliquer la lecture par les acteurs locaux du territoire, d'autant plus que les propriétaires des parcelles peuvent différer de l'acteur gestionnaire.

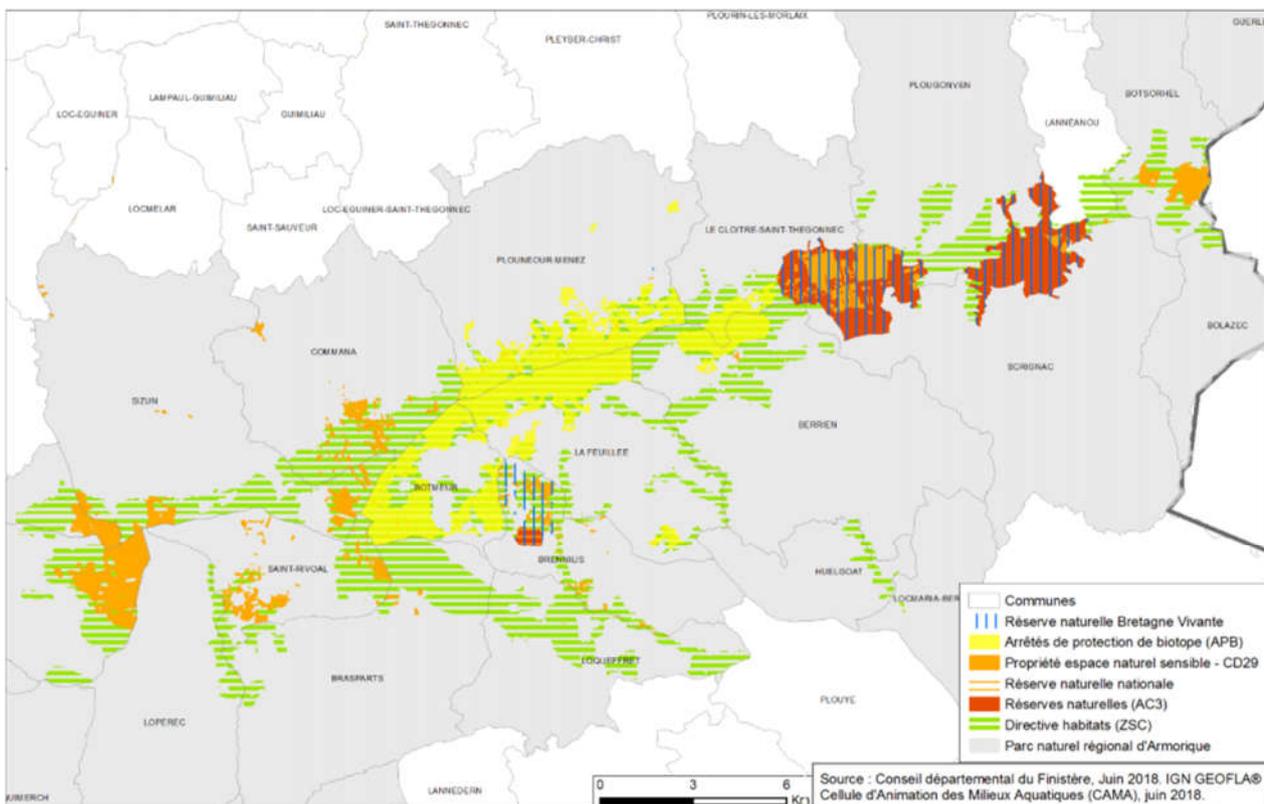


Figure 3: Synthèse des instruments de gestion des espaces naturels des Monts d'Arrée. L. DE GAALON, 2018

Parallèlement à la démarche de labellisation Ramsar, d'autres projets sont également menés sur le territoire, depuis parfois plusieurs décennies. Le PNRA est actuellement dans une procédure de **labellisation Géopark** au titre du programme mondial de l'UNESCO. Ce label reconnaît l'importance et la qualité de sites géologiques pour leur intérêt écologique, archéologique, historique et culturel. Le Parc a pour objectif de déposer sa candidature en novembre 2019. Pour mener à bien ce projet de valorisation et de promotion du patrimoine géologique, l'ensemble des communautés de commune est mobilisé, de même que les associations ou encore la Maison des Minéraux pour établir un plan d'action qui s'étalera sur quatre ans, durée

de vie du label. Par exemple, dans une logique de faire découvrir la route des crêtes, le Parc souhaite mettre en place des itinéraires pour vélos électriques. Le collectif de guides nature Dizolo est notamment mobilisé dans ce projet. Cette candidature est soutenue par le programme européen INTERREG Atlantic qui permettra d'animer cette démarche avec l'aide des partenaires anglais, irlandais, portugais et espagnols. Les habitants eux-mêmes sont invités à contribuer à l'identification des futurs géosites.

Depuis avril 2018, **l'extension de la réserve nationale du Vénec** mobilise de nombreux acteurs autour de multiples enjeux, ce qui donne lieu à des tensions. La pancarte « Non à l'extension de la réserve du Vénec. Laissez-nous nos terres » à l'entrée de la commune de Brennilis, illustre l'agitation que soulève ce projet. La réserve, créée en 1993 et gérée par Bretagne Vivante depuis 1994, entre dans le cadre du Plan biodiversité du gouvernement sur l'extension des réserves naturelles nationales d'ici 2021. La réserve passerait de 48 ha à 311 ha selon le périmètre maximal d'extension parmi les quatre étudiés. Le périmètre pourrait ainsi recouvrir 15 à 20 % de la commune de Brennilis. Pour Bretagne Vivante, l'objectif est d'obtenir une meilleure continuité écologique entre la tourbière, les landes et les prairies tourbeuses au nord. Cependant, l'augmentation du périmètre entraîne l'intégration de parcelles à usages agricoles et forestiers sur lesquelles les acteurs concernés craignent une restriction voire une interdiction de leur activité, comme l'accès aux parcelles ou le retournement des prairies permanentes. Pourtant, l'un des objectifs du projet est d'accompagner les acteurs vers de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement notamment via des conventions. Un souhait d'indemnisation à hauteur de l'effort environnemental a été formulé si des réglementations sont mises en place. Les comités de pilotage organisés ont donné lieu à des groupes de travail axés sur la sylviculture, la chasse, l'agriculture et le tourisme / loisirs, en novembre et décembre 2018. Fin juin 2019, une réunion publique a remis à jour des tensions qui s'étaient pourtant apaisées au cours des ateliers thématiques.

L'empilement des outils de gestion avec Natura 2000, les sites inscrits et la charte forestière du Parc, ne facilite pas la lecture pour les usagers qui demandent une simplification pour une meilleure compréhension de la gestion menée sur la réserve.

Depuis sa fermeture en 1985, le démantèlement de la centrale nucléaire de Brennilis mobilise aussi de nombreux acteurs au sein Commission locale d'information (CLI). Celle-ci se réunit au moins deux fois par an et coordonne les différentes phases du démantèlement qui en est actuellement à sa troisième phase. Celle-ci concerne la déconstruction du bâtiment du réacteur qui concentre 95 % de la radioactivité, ce qui fait de cette phase la plus ardue du démantèlement. Les réunions plénières sont ouvertes au public même si la CLI peut se réunir à huis clos. Des groupes de travail sont également organisés pour débattre autour de sujets plus techniques comme l'assainissement et le traitement des effluents. En matière de transparence de l'information, les comptes-rendus des réunions, et les résultats des différents prélèvements effectués sont consultables sur le site internet du Département. Cependant, la question du coût du démantèlement et des impacts environnementaux est encore un sujet délicat et tendu entre EDF et les associations, comme Vivre dans les Monts d'Arrée, qui demande davantage de transparence. La fin du démantèlement est estimée en 2032 par EDF.

Enfin, **une exploitation de 140 vaches laitières** sur la commune de Commana, envisage d'augmenter sa capacité à 400 têtes et de construire un méthaniseur. Ce projet de « ferme-usine » en plein centre des Monts d'Arrée, en zone Natura 2000 et aux abords du lac du Drennec et de l'Elorn, inquiète les associations de protection de l'environnement comme Eau et Rivières de Bretagne et Vivre dans les Monts d'Arrée. En effet, divers effluents pourraient toucher la qualité de l'eau et donc l'alimentation en eau potable des consommateurs du territoire jusqu'en Rade de Brest. Ce projet a fait l'objet d'une consultation publique en juin dernier et de plusieurs manifestations qui ont mobilisé habitants, associations et militants écologistes contre celui-ci.

Ces divers projets mobilisent de nombreux acteurs du territoire et ce parfois depuis plusieurs années. Ces projets mettent en lien des acteurs en les opposant ou en les rapprochant selon les intérêts défendus. **Dans ce contexte, la place d'une labellisation Ramsar est à étudier pour faire comprendre l'intérêt de la démarche et ne pas créer de nouvelles tensions.**

2.3. Les plus-values du label Ramsar au regard des enjeux

A partir du contexte et des enjeux qui en ressortent, un travail préalable sur l'intérêt du label pour le territoire peut être effectué. Ces pistes de réflexion seront confirmées ou non à la suite des entretiens effectués auprès de certains acteurs. La complexité dans le processus de labellisation Ramsar n'est pas tant d'obtenir le label mais davantage de saisir son intérêt pour le territoire. Cette phase d'identification des **plus-values du label** doit passer par un travail d'identification des caractéristiques et des enjeux du territoire (Annexe 1).

Les enjeux sont forts autour de la préservation des milieux et de la biodiversité, en lien notamment avec l'évolution des usages agricoles et des replantations de résineux une fois toutes les coupes effectuées. Les enjeux concernent également tout particulièrement la ressource en eau en termes de qualité et de quantité, puisque les Monts d'Arrée sont considérés comme le « **château d'eau du Finistère** ». Si une gestion des espaces naturels est déjà organisée, l'évolution des pratiques peut mettre à mal la conservation de certains milieux, notamment des zones humides. L'enjeu de développement et d'attractivité est également fort sur le territoire. L'évolution de la population, bien qu'elle soit hétérogène selon les communes, met tout de même en lumière un vieillissement de la population locale et une arrivée de néo-ruraux. Cette population jeune n'est pas toujours informée ou sensibilisée aux pratiques agricoles et à la préservation de la biodiversité, ce qui peut engendrer des conflits d'usages avec les locaux. Dans certaines communes, la revitalisation des bourgs et le maintien de l'économie locale sont des véritables problématiques qui touchent directement l'avenir du territoire et de ses habitants.

Le processus de labellisation est une **démarche qui nécessite de mobiliser et de fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet partagé**. Au cours de la procédure de candidature au label, le PNRA pourrait lancer une dynamique de communication et d'information sur l'état et la gestion des milieux naturels. Celle-ci permettrait de remettre à niveau les acteurs et les habitants du territoire en adaptant le discours, et donc d'aboutir à une meilleure lecture du territoire. Il s'agirait de faire connaître ces milieux à la population puis de les sensibiliser à l'importance qu'ils ont d'un point de vue écologique et hydrologique. Après cette phase de transmission et d'appropriation des connaissances, la population pourrait se mobiliser sur des actions de préservation ou d'entretien de zones humides et avoir des pratiques quotidiennes plus respectueuses de l'environnement.

Les espaces naturels sont déjà des lieux récréatifs où est notamment pratiquée la randonnée. En reprenant les exemples d'actions proposées par Ramsar France, le tourisme et les activités de nature peuvent se corréliser avec la sensibilisation et l'éducation à l'environnement grâce à des parcours pédagogiques. La mise en label permettrait de construire un **projet autour de la sensibilisation pour la préservation et la valorisation des zones humides**. Une réflexion pourrait aussi être menée pour intégrer ce que permettrait une mise en label dans la charte du PNRA. Le label n'a pas vocation à mettre sous cloche le territoire à travers de nouvelles mesures réglementaires mais surtout à l'ouvrir vers l'extérieur en le valorisant. Il offre aussi une grande liberté et un panel de possibilités dans les actions envisagées par le porteur du projet et la manière d'animer le territoire (Annexe 2).

Partie 2 : Approfondir les regards des acteurs sur le site et sa gestion

I – Méthodologie d'entretien

1.1. Identification des acteurs

Avant l'identification des personnes à entretenir et dans un souci de compréhension du contexte du site, un travail d'inventaire des acteurs en présence dans les Monts d'Arrée a été effectué en parallèle de l'inventaire des enjeux (Annexe 3). Grâce à l'étude réalisée en 2018 et à la lecture de divers comptes rendus, rapports et articles de presse, un panel d'acteurs à entretenir a pu être dressé : services de l'État, collectivités, associations, acteurs économiques, etc. Une fois les types d'acteurs identifiés, une sélection sur les personnes à interroger a été faite. Le PNRA souhaitant approfondir l'étude d'opportunité, le choix a été fait, au fur et à mesure des réunions et des échanges, de s'entretenir avec d'autres élus et des associations départementales ou locales structurant le territoire, plutôt que d'aller à la rencontre des usagers et acteurs économiques. Il s'agissait notamment d'élus qui n'étaient pas mobilisés sur d'autres projets donnant lieu à des tensions. Par exemple, le maire de Brennilis n'a pas été retenu à cause du projet d'extension du Vénec et de la centrale nucléaire. Certaines structures touristiques et associations ont été retenues pour l'étude.

Compte tenu du temps imparti, soit sur les 6 mois que comptait le stage (en enlevant le temps accordé à la bibliographie, à l'analyse et à la rédaction), il a été décidé qu'une quinzaine d'entretiens seraient réalisés. Le panel préétabli proposé au PNRA dépassait ce quota, puisqu'il fallait anticiper les possibilités que certains acteurs ne puissent ou ne veuillent pas faire partie de l'étude pour diverses raisons. La méthodologie employée est résumée ci-dessous (Figure 6).

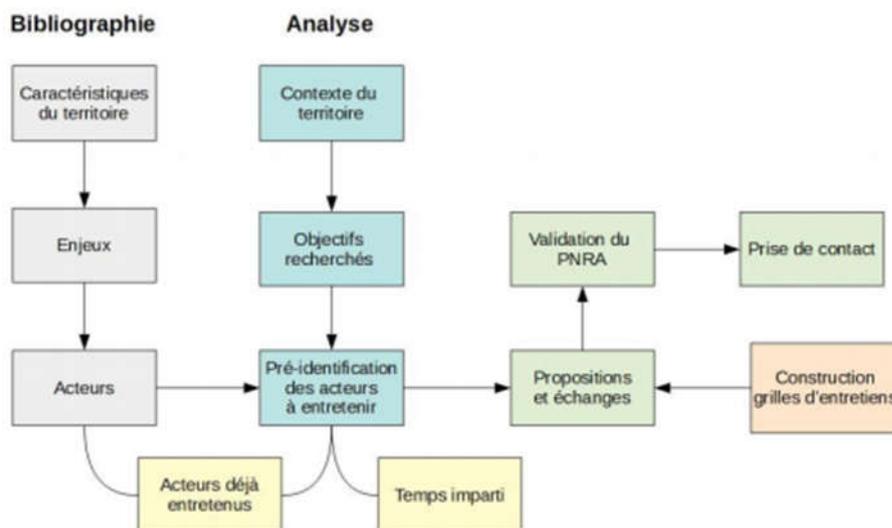


Figure 4 : Organigramme méthodologique. N. GONTIER, juillet 2019

Seize entretiens semi-directifs ont été effectués entre fin avril et début juillet 2019. L'entretien semi-directif est un intermédiaire entre le questionnaire et l'entretien libre. Une grille est construite avec plusieurs thèmes regroupant quelques questions qui servent de points de repère à l'enquêteur pour diriger l'entretien selon les informations qu'il souhaite obtenir. Ce type d'entretien peut durer entre trente minutes et deux heures.

Huit structures institutionnelles et huit associatives ont été rencontrées. Certains entretiens se sont déroulés avec plusieurs personnes. Ce sont en réalité 21 personnes qui ont été interrogées (Tableau 1). Parmi

les personnes interrogées, les élus ont été ciblés pour recueillir les regards, les besoins et ce qu'un label pourrait apporter à leur commune. Les vice-présidents tourisme de communautés de communes, les fédérations de sports et loisirs et les syndicats de bassin versant ont été contactés afin d'obtenir de leur part une vision plus grande du territoire et de ses enjeux. Enfin les associations locales de protection de l'environnement ont été ciblées pour approcher davantage la réalité du terrain. Les entretiens des quatre associations locales, se sont effectués *in situ*, autrement dit sur le terrain, ce qui en fait la principale nouveauté par rapport à l'étude de l'année dernière.

Cette deuxième vague d'entretiens se confronte donc davantage au terrain puisqu'elle intègre des associations locales. Entre 2018 et 2019, 26 entretiens ont eu lieu et 32 personnes ont été rencontrées.

26 Entretiens réalisés entre 2018 et 2019	
Communautés de communes (Pays de Landivisiau, Morlaix communauté, Monts d'Arrée Communauté, Communautés de communes de Landerneau Daoulas et du Pays de Landivisiau) et communes	
9	Élus
1	Office de tourisme
Parc Naturel Régional d'Armorique	
2	Responsables Environnement
1	Ecomusée
Syndicats de bassin	
2	Chargé d'études – Chargé de mission du SAGE
1	Directrice
Fédérations et associations	
2	Présidents – co-président
3	Chargé d'études – Chargées de mission
5	Naturalistes - Animateurs nature – Guides randonnée

Tableau 1 : Entretiens réalisés en 2018 et 2019. Monts d'Arrée, N. GONTIER

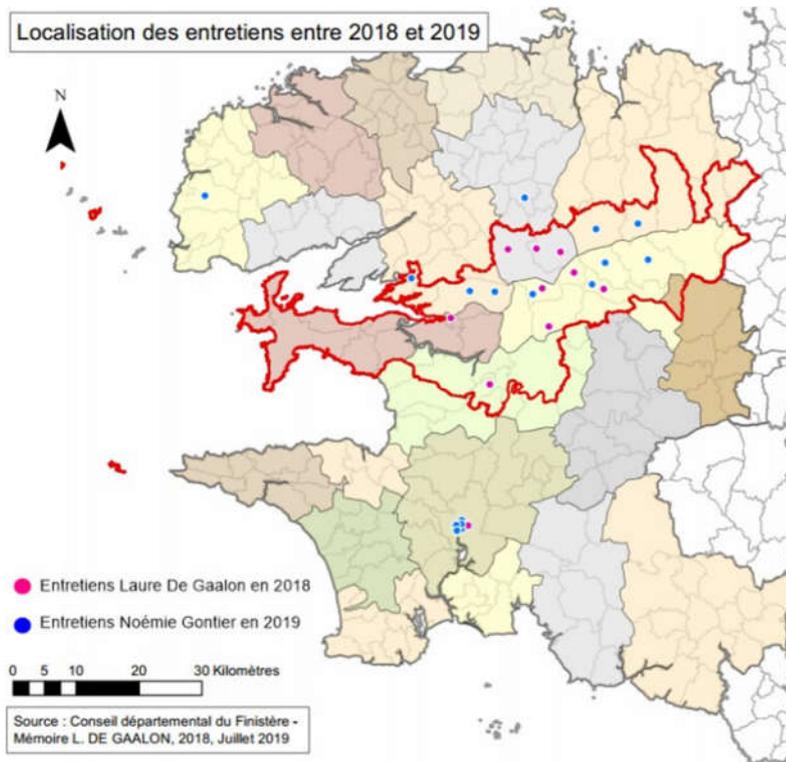


Figure 5: Carte des entretiens réalisés entre 2018 et 2019. N. GONTIER, juillet 2019

1.2. Construction des grilles d'entretien

Deux grilles d'entretien ont été construites, une pour les acteurs institutionnels, et une pour les associatifs (Annexe 4 et 5). Celles-ci abordent plusieurs thèmes qui reprennent ceux de Laure De Gaalon. Les sous-questions ont fait l'objet de quelques modifications afin d'assurer une meilleure appropriation de la trame par le nouvel enquêteur. A travers chaque thème, diverses informations sont recherchées : le profil de la personne, son regard sur la gestion du territoire, ses perceptions et représentations du site, ses pratiques dans l'espace, son réseau d'interlocuteurs, ses besoins et inquiétudes, et enfin, son regard sur l'intérêt d'une labellisation Ramsar.

En 2019, la grille institutionnelle a donc été utilisée pour douze entretiens et la grille associative pour les quatre associations locales et sur le terrain. Quelques différences existent entre les deux trames. Pour les associations locales, l'accent est mis sur la présentation, l'histoire de la structure et la raison de sa création, mais aussi sur les usages qui sont rencontrés lors de son exercice. Le thème sur les perceptions du site comporte des questions sur le paysage afin de recueillir les impressions. Enfin, la grille associative possède un sixième thème se concentrant exclusivement sur le label Ramsar, tandis que pour la trame institutionnelle la question du label est intégrée dans le cinquième thème sur l'avenir du site. En effet, lors de la construction de la grille, le postulat était pris que le label Ramsar était déjà connu des acteurs institutionnels et des fédérations départementales, alors que les acteurs locaux, comme les associations locales ici, ne connaîtraient pas le label. Cependant, il est apparu au fur et à mesure des entretiens que cela n'était pas toujours le cas.

En plus de la grille d'entretien, une carte des Monts d'Arrée était présentée en guise de support (Figure 3) pour permettre aux interrogés de se repérer sur le territoire et d'indiquer les endroits qu'ils aimaient ou non et fréquentaient pour leurs loisirs ou leur travail.

Les entretiens ont été enregistrés pour assurer une retranscription exacte de la parole pour ne pas perdre le contexte des propos. L'interrogé donne son accord avant que l'entretien ne démarre. L'enregistrement audio permet d'être entièrement à l'écoute de la personne et d'entretenir un contact visuel,

ce que ne permet pas une continuelle prise de note. Cette dernière peut aussi mettre mal à l'aise la personne qui peut avoir l'impression de ne pas être écoutée. Le lieu de l'entretien se définissait au moment de la prise de contact par téléphone pour les entretiens ex-situ. Dans le cas des entretiens in-situ, il était expliqué au téléphone que l'entretien devait se dérouler sur le terrain, dans un endroit que l'acteur fréquente dans le cadre de son activité, qu'il aime tout particulièrement ou qu'il juge emblématique des Monts d'Arrée. Les seules contraintes étaient l'accessibilité et le temps accordé au parcours (environ une heure et demie). Ces entretiens se sont fait en marchant, ponctués de quelques arrêts pour observer le paysage ou un élément particulier, comme une plante, que repérait l'interrogé. Lors de ces moments, des photos étaient prises pour corréler le propos exprimé et ce qui était observé. Une plus grande marge est accordée à l'improvisation suivant ce qu'il se passe ou ce qui est vu sur le terrain.

II- Méthodologie d'analyse

2.1. Retranscription et synthétisation

Chaque entretien a fait l'objet d'une retranscription, autrement dit d'une conversion du discours oral à un texte écrit. Les grands thèmes utilisés pour la synthèse reprennent ceux de Laure De Gaalon pour avoir une analyse semblable : mots associés au site, atouts, besoins, inquiétudes, conflits d'acteurs, regard sur la gestion, vigilances et opportunités Ramsar. En appui, des citations ont été sélectionnées pour conserver le contexte des propos et servir d'exemple ou de justification.

De plus, en vue d'obtenir une cartographie des lieux appréciés ou non et des lieux importants à valoriser sur le territoire, une liste a été construite pour inventorier ces endroits mentionnés par les interrogés. L'objectif était de rendre compte des pratiques de l'espace, des lieux attractifs du territoire, ou au contraire, de ceux laissés pour compte pour diverses raisons. Ce travail de spatialisation pourra ensuite être croisé avec les besoins des acteurs, leur regard sur la gestion ou encore les opportunités liés au label Ramsar pour valoriser ou préserver certains lieux du territoire. Il traduira également l'appropriation de l'espace des acteurs interrogés sur leur territoire.

2.2. Une analyse par thématiques

Les informations recueillies ont été résumées selon huit thèmes identifiés qui suivent la grille d'entretien. Chaque catégorie de réponse construite renvoie à un thème ou à un sous-thème abordé avec l'entretenu et pour lequel ce dernier a développé, ou non, une réponse :

- **Mots associés au site** : Cette catégorie renvoie aux perceptions et aux représentations du site. Il s'agit notamment d'adjectifs ou d'expressions qui qualifient le paysage des Monts d'Arrée. Des lieux ou des types de milieux naturels sont également mentionnés et des comparaisons avec d'autres paysages de divers pays sont également faites.
- **Atouts du territoire** : Ce qui fait la force du territoire et ce qui le rend attractif ou important selon différents points de vue (écologique, social, économique..). Les atouts peuvent également être des points à valoriser encore davantage ou à faire connaître.
- **Conflits d'acteurs** : Les points de tensions directement vécus par l'interrogé ou que ce dernier identifie sur le territoire entre d'autres acteurs ou usagers. Ces points conflictuels peuvent être reliés à un projet en particulier qui mobilise et fait s'opposer certains acteurs. Ils peuvent rompre totalement le dialogue ou être un frein à l'avancement des discussions et des décisions.
- **Regard sur la gestion** : Avis sur les aménagements ou les modes de gestion, d'entretien et de préservation faits dans les Monts d'Arrée. Si l'acteur entretenu est aussi gestionnaire, il peut avoir un regard critique sur son action, sur ce qu'il reste à faire ou à améliorer.

- Besoins : Ce que les acteurs veulent ou aimeraient faire dans le cadre de leur fonction, pour leur structure ou pour leur territoire, indépendamment de leurs intérêts personnels ou professionnels, afin d'améliorer ou maintenir certaines actions ou projets en lien avec la préservation et la valorisation des Monts d'Arrée.
- Inquiétudes : Relatives à des éléments, des évolutions ou des phénomènes actuels ou futurs perçus comme ayant un impact négatif sur l'acteur interrogé et sa structure, les milieux naturels, la pérennité des activités en place sur le territoire ou la qualité de vie des habitants.
- Opportunités Ramsar : Ce que le label Ramsar pourrait permettre d'avoir, de créer, améliorer ou valoriser sur le territoire en général ou pour l'intérêt personnel ou professionnel de la personne interrogée et de la structure qu'elle représente.
- Vigilances Ramsar : Ce que le label pourrait amener de négatif sur le territoire en termes de conflits entre acteurs, d'impacts négatifs sur les milieux naturels, les activités ou les habitants. Ce qui pourrait causer du tort à l'intérêt personnel ou professionnel de la personne interrogée et de la structure qu'elle représente.

Dans l'objectif de visualiser les informations et de faire des statistiques, les réponses ont fait l'objet d'une catégorisation à partir du tableau de synthèse. Les réponses ont été classées pour donner des catégories de réponses au sein de chacun des thèmes, dans une logique de champ lexical. Par exemple, dans le thème « mots associés au site », ont été regroupées des réponses parlant du côté sauvage et naturel des Monts d'Arrée, du côté magique, ou encore de tout ce qui se réfère à la météo et de l'atmosphère qui s'en dégage. Pour sortir des chiffres de ces données qualitatives, chaque réponse correspondant à une catégorie est notée par un «1» dans un tableau. Pour un thème et pour un acteur, chaque réponse peut être pointée dans plusieurs catégories car un interrogé peut exprimer plusieurs sources d'inquiétudes.

La visualisation des réponses s'effectue grâce à des graphiques en barre pour chacun des thèmes. L'échelle des données s'étend jusqu'à 16, pour les 16 entretiens effectués. Cependant, les thèmes des conflits d'acteurs et du regard sur la gestion, au vu des réponses trop diverses, n'ont pu aboutir à la construction de graphiques. Le contexte ou l'exemple lié au propos risquait également d'être perdu. L'analyse pour ces deux thèmes est donc seulement textuelle et appuyée de citations.

2.3. Une analyse par type d'acteurs

Une analyse par type d'acteur (institutionnel et associatif) a aussi été faite en plus d'une analyse thématique. L'idée était de croiser les points de vue pour rendre compte des divergences et des convergences entre les types d'acteurs en termes de besoins, d'inquiétudes ou d'enjeux identifiés. Ce constat pourrait permettre, à court et moyen terme, d'organiser une gouvernance plus cohérente et d'avancer sur une ligne commune. Des acteurs souhaitant travailler sur un même projet pourraient être réunis. A contrario, des désaccords ou une absence de réponses communes, témoigneraient de la nécessité de communiquer davantage pour mieux prendre en compte les enjeux du territoire et élaborer ensemble une autre stratégie de gestion, préservation ou valorisation où chaque acteur se reconnaît et peut mieux se l'approprier.

Pour aboutir à des statistiques comme pour l'analyse thématique, le même procédé méthodologique est employé selon le système de pointage. Deux graphiques sont construits par thème pour chaque type d'acteur. L'échelle des données en abscisse n'est plus sur seize mais sur huit, pour les huit acteurs institutionnels et les huit acteurs associatifs. Cette analyse a été effectuée avec les thèmes des besoins, des inquiétudes, des opportunités et vigilances Ramsar. Ce qui relevait des perceptions ou représentations des milieux naturels et des pratiques de l'espace n'a pas fait l'objet d'une analyse par type d'acteur car considéré

comme relevant d'un caractère individuel, affectif et non justifié par la fonction de la personne ou de la structure qu'elle représente.

III- Présentation des résultats

3.1. Perceptions du territoire

a) Mots associés et atouts

Le premier point de l'analyse se concentre sur les perceptions et représentations des acteurs vis à vis des Monts d'Arrée, de leur histoire, des milieux naturels qui les composent et des paysages. Les termes liés à la **magie, aux contes et aux légendes** caractériseraient le mieux les Monts d'Arrée (Figure 6). En effet, plusieurs histoires sont racontées sur ce territoire, notamment dans la cuvette du Yeun Elez.

« On est dans les portes des enfers ici, la tourbière du Youdig a été noyée sous le lac. Moi je dis l'entrée du monde des morts. Dans la mythologie celtique, tout ce qui n'est pas catholique à l'arrivée des chrétiens a été infernalisé. Le fameux dragon terrassé par l'archange Saint Michel c'était forcément un symbole représentant la lutte entre les différentes religions, le dragon étant la vieille religion celtique ou romaine... »

Les Monts d'Arrée sont également synonyme de **tranquillité** de par la faible fréquentation et urbanisation de l'espace.

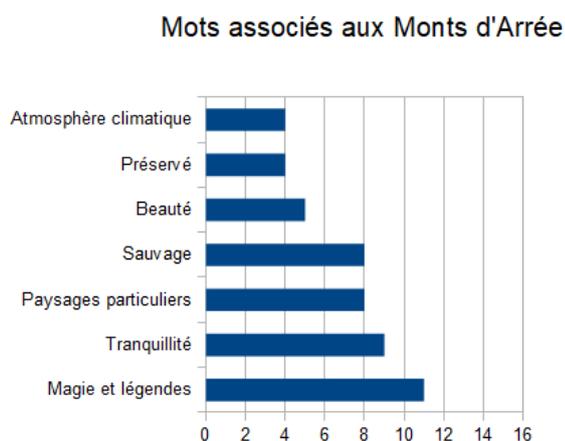


Figure 6: Graphique des Mots associés aux Monts d'Arrée.

« Je vois un truc plutôt paisible, en retrait du monde tu vois, en retrait de la frénésie, un endroit où ça capte pas. Un endroit où t'as un petit retour dans le passé qui te fait du bien, tu vois ce que je veux dire ? »

Plusieurs paysages composent le territoire et marquent par leurs **particularités** et leurs diversités.

« Le paysage reste assez atypique quand même pour le centre du département en tout cas. »

Les Monts d'Arrée sont qualifiés de **sauvages**, de beaux, de **préservés**. Les zones humides y jouent un rôle écologique fondamental, mais sont également un support économique pour des activités agricoles (fauche, pâturage) ainsi que récréatives (sentiers de randonnée). Toutefois, les acteurs interrogés, s'ils connaissent le terme de zone humide, préfèrent davantage parler de **tourbières** ou de **landes** pour désigner ces milieux. Le climat peut être rude avec un froid et une humidité plus importante que dans le reste du Finistère.

« C'est la beauté, c'est sauvage, c'est naturel, c'est préservé, c'est riche de biodiversité. Je peux vous en parler pendant des heures. C'est une chance incroyable qu'on a donc il faut la préserver. On le dit quand quelqu'un traverse les Monts d'Arrée, on dit ça change tout le temps peu importe le jour, l'heure, c'est toujours beau. Ce n'est jamais pareil, donc voilà...et puis c'est magique »

Ces paysages sont souvent comparés à ceux de l'Irlande, de l'Écosse, de la Nouvelle—Zélande avec son côté Seigneur des Anneaux, du Jura ou encore de l'Auvergne.

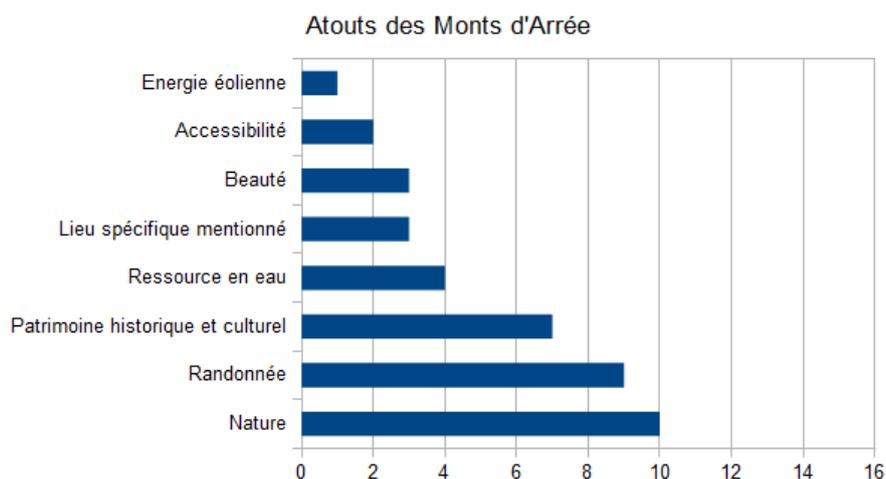


Figure 7: Graphique des atouts des Monts d'Arrée. N. GONTIER, juillet 2019

Concernant les **atouts**, le côté sauvage, naturel et préservé des Monts d'Arrée est mentionné (Figure 7). Les caractéristiques du territoire en font un espace idéal pour la **randonnée**, un loisir déjà présent grâce aux GR mais qui est encore à développer pour finaliser certains tronçons, des boucles, et les entretenir

« Il y a énormément de capacité sur notre territoire en chemin de randonnée »

De plus, l'emplacement des Monts d'Arrée conduit forcément à y passer pour traverser le département.

« Ce n'est pas du tout excentré, c'est au centre de tout. Tout est proche et puis les routes sont en excellent état, elles sont très bien entretenues. »

Différents lieux sont mentionnés comme atouts du territoire, comme la forêt de Huelgoat, le Yeun Elez ou le domaine de **Ménez Meur** qui a encore un **fort potentiel à développer**, mais également certains monuments considérés comme le **patrimoine architectural et historique**.

« Moi je pense vraiment que là, le site de Menez Meur, c'est encore un potentiel de découverte, on peut gagner encore des visiteurs ou de la notoriété même si il y a pas mal de gens qui y vont. »

« Sans compter les très belles églises, à Loqueffret il y a une église magnifique, à Brennilis il y a une église magnifique. Donc enfin bon, il y a un patrimoine architectural qui n'est pas négligeable. »

En tant que « château d'eau » du Finistère, la **ressource en eau** apparaît également comme un atout à préserver au vu de sa qualité et de sa situation de tête de bassins versants. Enfin, si le secteur de l'industrie est loin d'être le moteur du territoire, les énergies renouvelables peuvent être développées.

« On pense que notre commune, effectivement, n'a pas énormément d'atout en terme industriel, mais par contre à ce niveau-là il y a quelques atouts que ce soit l'éolien, le photovoltaïque. Il y a quand même des choses sur lesquelles on veut se positionner. »

b) Pratiques de l'espace

Les entretiens ont permis de mettre en avant les **lieux fréquentés** et **appréciés** par les personnes interrogées et a contrario, ceux qui étaient **délaissés et mal aimés** (Figure 8). Ainsi, le centre des Monts d'Arrée apparaît clairement comme le **cœur attractif** du territoire, notamment autour de la cuvette du Yeun Elez et du lac Saint-Michel, même si la centrale nucléaire de Brennilis est le **point noir dans le paysage**. Aux extrémités du territoire, le domaine de Ménez Meur a un fort potentiel mais manque encore de mise en valeur, les forêts du Cranou et de Huelgoat sont également aimées et fréquentées par les interrogés au travers de balades, randonnées ou encore cueillettes de champignons. Au-delà, le nord-est du territoire est clairement délaissé par les entretenus car plus excentré. Les paysages sont également considérés comme plus communs, même si c'est l'accessibilité et le temps de route qui sont les principales justifications de non fréquentation.

Concernant les éléments non appréciés dans le paysage, outre la centrale de Brennilis, l'émetteur du Roc'h Tredudon fait aussi office de point noir dans le paysage. A l'échelle du PNRA, les différentes plantations de résineux et les lignes électriques, par leurs aspects artificiels, forment de forts contrastes avec le côté sauvage et préservé des Monts d'Arrée. Néanmoins, avec le recul, les personnes interrogées avouent que ces éléments font, depuis le temps, partie du paysage et sont donc acceptés. Ces informations peuvent être comparées à celles de la carte sensible des Monts d'Arrée (Jourdan, 2017). Des points de convergence existent notamment sur la désignation des Monts d'Arrée en tant que « château d'eau », la présence des crêtes, de la lande, des tourbières avec ses ajoncs et ses droseras. La cuvette du Yeun Elez avec le Mont Saint Michel, le lac, ses points de vue et sa météo brumeuse et pluvieuse sont également soulevés, de même que les légendes qui y sont reliées (korrigans, porte de l'enfer). Dans les éléments plus artificiels, les résineux, l'antenne du Roc'h Tredudon et la centrale nucléaire apparaissent également, notamment comme point noir pour cette dernière.

Les entretiens réalisés *in situ* permettent aussi de mettre en lumière les lieux pratiqués à titre personnel ou professionnel. Les quatre entretiens sur le terrain ont été réalisés du côté de Ménez Meur, sur la rive ouest du lac Saint-Michel, au sud de Plounéour-Ménez au début de la route des crêtes et sur la rive est du lac près du camping de Brennilis. Dans le premier cas (Figure 9 et 10), le choix du site s'est justifié par l'intérêt qu'il possédait en vue de développer des circuits de randonnées et des itinéraires en vélo électrique.

« Sur ce site-là le parc a financé une flotte de vélos à assistance électrique (...). L'idée c'est de faire passer les gens par Bannalec, les faire descendre à Saint-Rivoal pour aller éventuellement visiter la maison Cornec, remonter, passer par Ménez Meur, puis redescendre au Faou. »

Du côté du Yeun Elez (Figure 11), l'acteur associatif a marqué l'intérêt du site choisit pour la randonnée et les légendes ou anecdotes que l'on y raconte.

« Tous les gens de Botmeur étaient venus voir la belle Jane Fonda qui était connue à l'époque, et donc Jane Fonda est tombée dans le trou de tourbe, elle est ressortie toute noire. »

Lors du parcours, des arrêts sont faits pour observer le paysage ou les plantes, l'occasion de faire une lecture du panorama et de relever certains éléments.

« On est entouré de molinies essentiellement. Ce n'est pas une plante invasive, c'est naturel ici, mais c'est une plante qui a tout étouffé quand même malgré tout (...) Pratiquement tout me plaît, sauf une là-bas (la centrale nucléaire). »

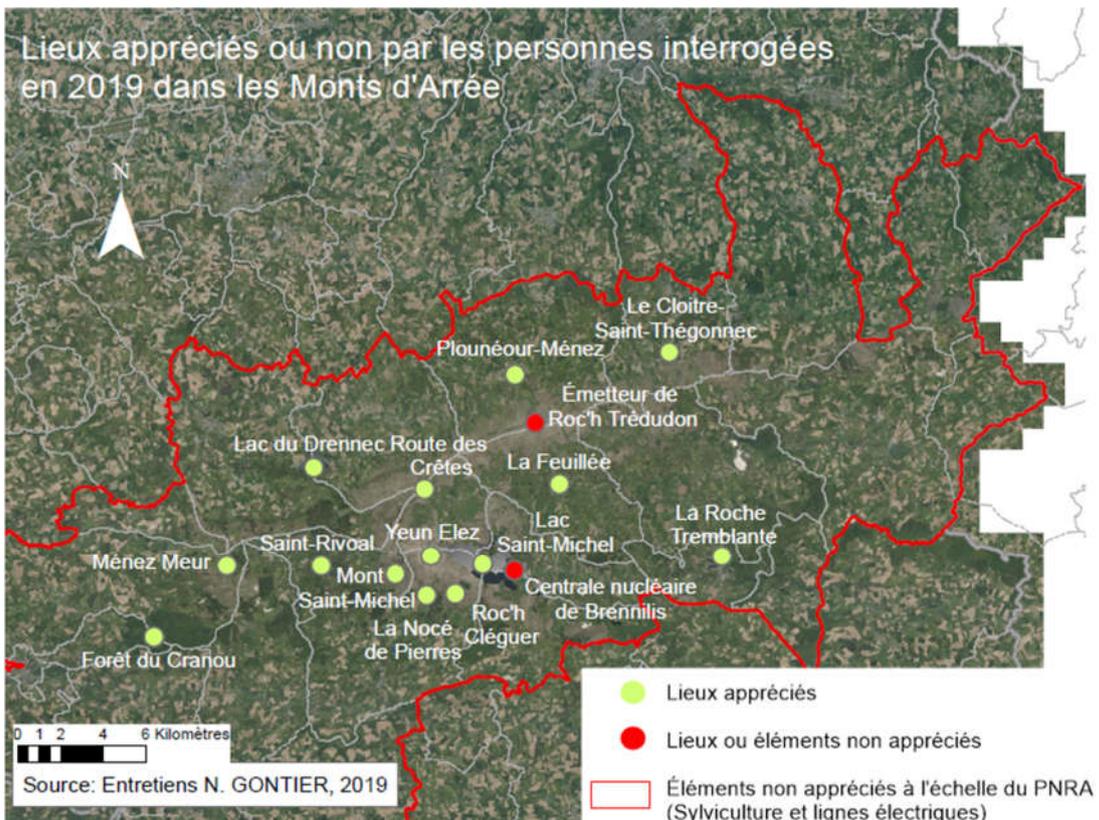


Figure 9: Carte des lieux appréciés ou non dans les Monts d'Arrée. N. GONTIER, juillet 2019

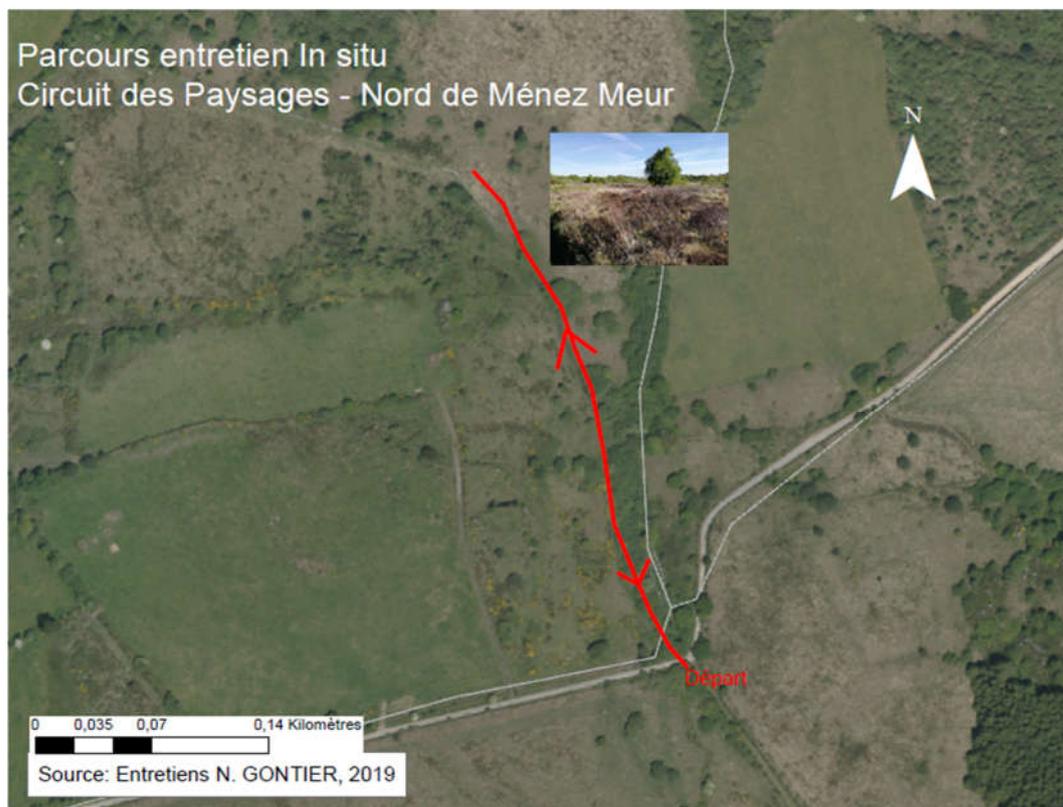


Figure 8: Circuit entretien in situ - Nord Ménez Meur. Landes. N. GONTIER, juillet 2019

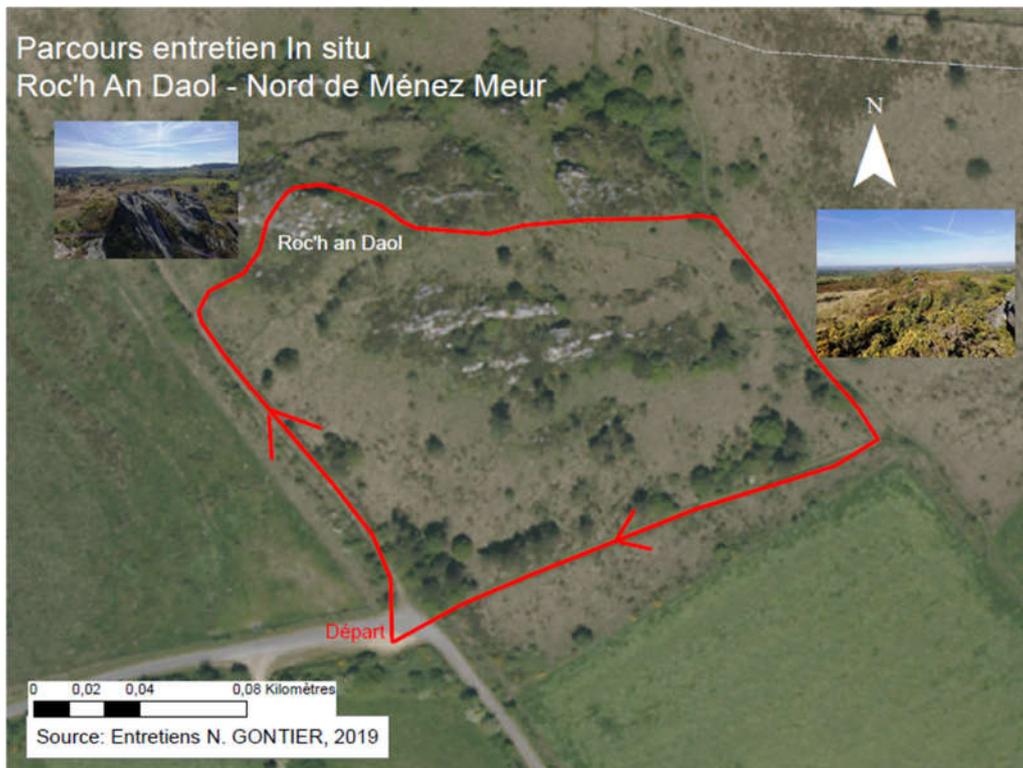


Figure 11: Circuit entretien in situ Roc'h an Daol, Nord Ménez Meur. N. GONTIER, juillet 2019

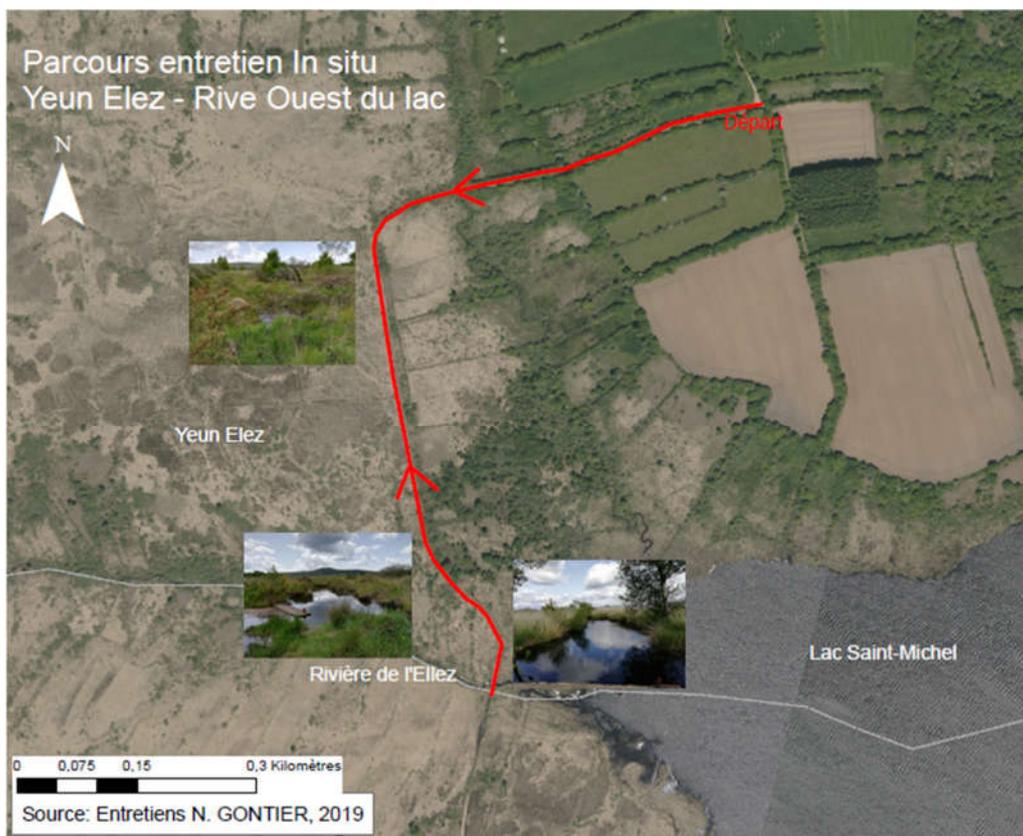


Figure 10: Circuit entretien in situ, Yeun Elez, rive ouest du lac. N. GONTIER, juillet 2019

Pour l'entretien au Col du Trédudon (Figure 12), le choix du lieu était plus personnel avec un intérêt tout particulièrement naturaliste.

« Regardez les belles fleurs qui poussent. Moi je viens toujours le soir après 18h. Là on a de l'alouette aussi en général. Mais ce n'est pas la bonne heure-là. C'est vrai que je viens souvent en milieu d'après-midi (...) Regardez, une crise de déprime, une heure de marche ça y est c'est fini (...) Bon en hiver je vais regarder l'ajonc qui va être en fleur. Ça change la balade, on peut y venir pour plusieurs motifs en fin de compte. »

De même pour le dernier entretien effectué sur la rive est du lac (Figure 13) où pour l'entretenu, ce lieu concentre beaucoup d'enjeux liés aux loisirs, à la centrale nucléaire, à la préservation des milieux naturels et de la qualité de l'eau.

« C'est un lac d'étiage, il avait été fondé pour réguler l'Elez. Au départ c'était pour la centrale hydroélectrique de Saint Herbot mais en fait l'Elez va dans l'Aulne et puis ça alimente le sud Finistère donc c'est très important de préserver ici (...). J'aime bien le tour du lac ici aussi et puis après à l'automne c'est courir les bois pour les champignons. »



Figure 12: Circuit entretien in situ. Col du Tredudon. N. GONTIER, juillet 2019

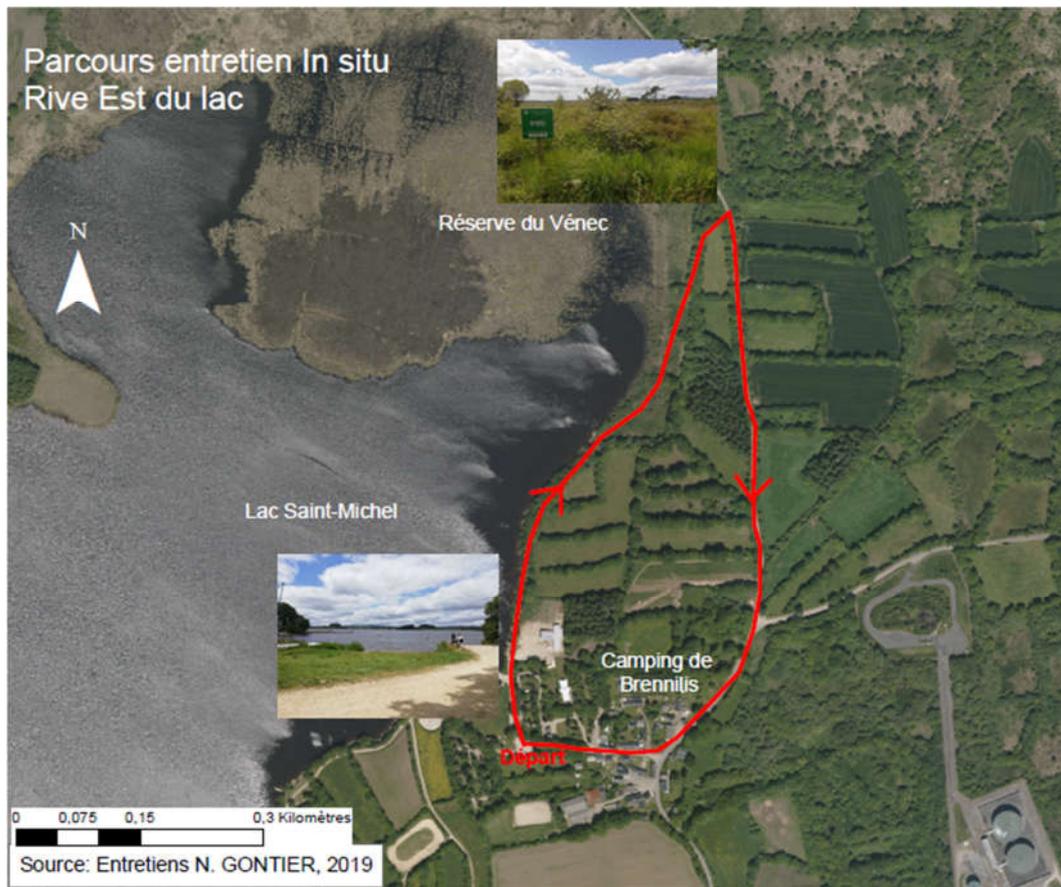


Figure 13: Circuit entretien in situ. Rive est du lac Saint-Michel. N. GONTIER, juillet 2019

Il existe donc plusieurs manières de pratiquer et de s'approprier l'espace des Monts d'Arrée. La diversité des paysages et leurs qualités permettent plusieurs activités, même si la randonnée en reste la principale. Cette dernière peut se pratiquer d'une manière sportive (trail, vélo, équitation), plus décontractée ou encore naturaliste, c'est à dire en observant la faune et la flore. Pour chaque entretenu, les milieux naturels observés remplissent des fonctions écologiques essentiels, mais aussi économiques en étant support d'activités de loisirs et agricoles. Il est donc de l'intérêt du territoire de préserver ces milieux, mais aussi de les faire connaître et de sensibiliser la population.

c) Besoins et inquiétudes exprimés

Les besoins des acteurs sont particulièrement liés à la gestion ou à une **volonté de mener de nouveaux projets**. La concertation est le premier besoin exprimé avec celui d'approfondir les actions de préservation du paysage, notamment du bocage, de gestion et d'entretien des milieux et des sentiers de randonnée (Figure 14). La volonté est aussi d'avoir un investissement plus poussé dans le suivi suite à des projets pour en mesurer les conséquences et les impacts. Certains acteurs interrogés éprouvent le besoin d'être davantage informés.

« On arrive en mairie, on arrive en tant que maire, conseiller, ce sont des choses qui sont en place, on n'a pas forcément la connaissance. On apprend au fur et à mesure. Mais certainement que ça fait partie de choses qui mériteraient d'être réexpliquées. »

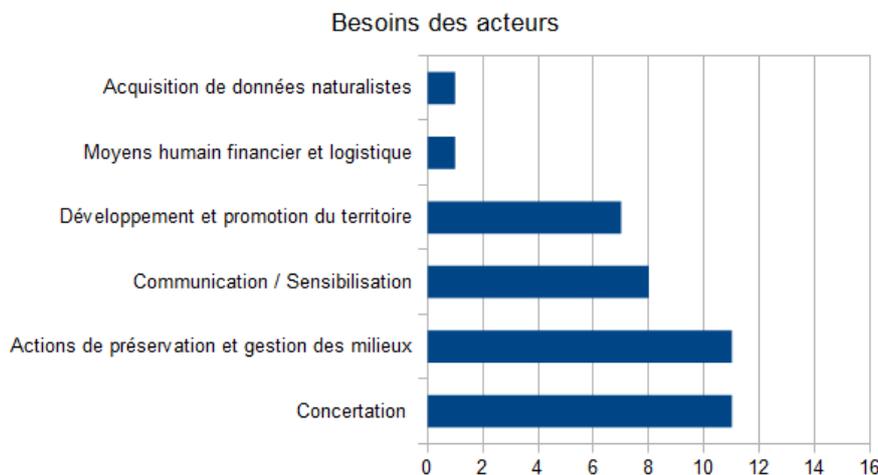


Figure 14: Graphique des besoins des acteurs. N. GONTIER, juillet 2019

Le besoin de **concertation** passe aussi par le renforcement des liens entre acteurs et la recherche de nouveaux partenaires pour mener à bien des projets ou les rendre plus cohérents. La **communication et la sensibilisation** vers le grand public sont également mentionnées par les acteurs pour mieux faire accepter certains travaux et mieux prendre en compte les avis et besoins des habitants. Les élus

aimeraient accorder davantage de temps à la communication vers leur population communale.

« On est souvent dans l'action plus que dans l'information et on devrait. »

Le territoire aurait aussi besoin d'être **plus développé et valorisé** pour certains acteurs, mais en poursuivant les efforts de **préservation des milieux**. Ce développement passerait par davantage d'offres de transports doux, d'hébergements, de restauration ou de services de proximité.

En matière de **tourisme**, le maillage et l'entretien des sentiers de randonnée peuvent encore être améliorés ainsi que sa cartographie. Un lien terre-mer pourrait être créé pour faire venir davantage de visiteurs et mêler la **découverte des différents patrimoines** (naturels, culturels, historiques, industriels). Le PNRA, au vu de son périmètre, est considéré comme particulièrement apte à créer ce lien de la montagne à la mer.

Enfin, une des associations interrogées aimerait **davantage de moyens** humains (bénévoles), logistiques et financiers grâce à des appels à projets, éventuellement accompagnés par le PNRA.

L'**acquisition de données naturalistes** via une meilleure diffusion des données ou de nouvelles campagnes de suivi a également été formulée pour approfondir les connaissances sur les écosystèmes et mener des actions de gestion encore plus pertinentes.

« Ce n'est pas toujours facile d'avoir les données. Après c'est un peu sensible tout ce qui est diffusion des données. »

L'idée envisagée serait de créer une plateforme participative pour la compilation des données naturalistes à l'échelle du Finistère, alimentée par divers services de l'État, les associations jusqu'aux particuliers.

Au niveau des inquiétudes, l'évolution des pratiques agricoles a été mentionnée chez douze interrogés (Figure 10). Plus précisément, ces inquiétudes concernent l'abattage des haies et talus qui augmenterait, la question des replantations de résineux après les coupes et l'agriculture intensive à l'image du projet de ferme-usine de Commana, qui mettent en péril la qualité du paysage, des écosystèmes et des sols.

Autres inquiétudes, celles du changement des paysages en lien avec la fermeture des milieux, de l'enfrichement dû à un arrêt de gestion ou des espèces invasives qui nuisent à la biodiversité et à la qualité paysagère.

« Une inquiétude par rapport éventuellement au fait que ça se dépeuple et qu'il y ait moins d'agriculture et des paysages qui se ferment. »

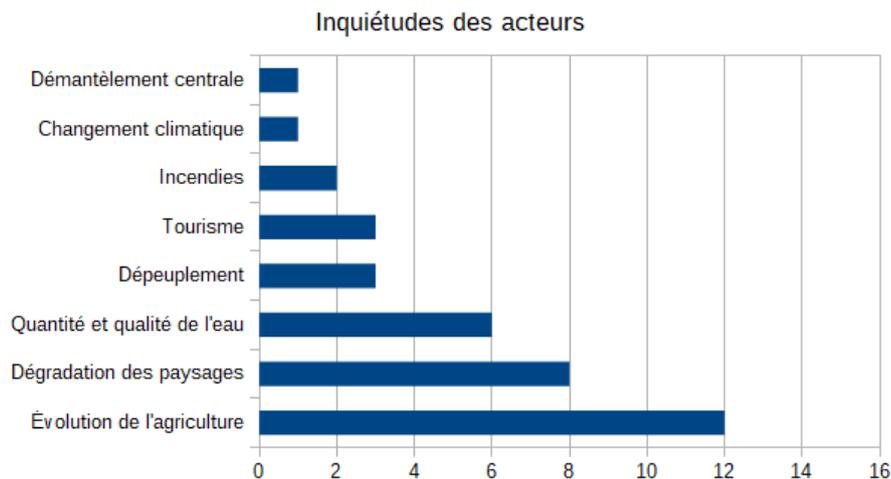


Figure 15: Graphique des inquiétudes des acteurs. N. GONTIER, juillet 2019

La qualité et la quantité de l'eau, au vu de la position de « château d'eau » du territoire, est aussi une inquiétude d'avenir à relier à l'agriculture et aux sécheresses qui risquent de s'accroître avec le changement climatique.

« Et puis c'est quand même un sacré problème l'eau, je sais que le Conseil départemental il commence à s'inquiéter un peu. On manque d'eau quoi ! »

Autres inquiétudes formulées, celle du dépeuplement, du vieillissement de la population et de la dévitalisation de certains bourgs. Cette inquiétude concerne tout particulièrement Monts d'Arrée Communauté. A contrario, le tourisme et la volonté de promouvoir le territoire inquiètent quelques acteurs sur la fréquentation touristique que cela engendrerait. Le risque d'incendies dans des milieux fragiles comme la lande est également une préoccupation pour deux interrogés, de même que le processus de démantèlement de la centrale et des risques liés à la radioactivité, notamment sur l'eau au niveau du lac Saint-Michel et dans les nappes phréatiques.

3.2. La place du label Ramsar

a) Interactions entre acteurs et regards sur la gestion

Pour appréhender l'opportunité du label Ramsar sur le territoire et sa mise en place, les questions des interactions, des conflits existants et des regards des entretenus sur la gestion des Monts d'Arrée ont été abordées.

Les grandes structures comme le PNRA, le Conseil départemental et les différents services de l'État (Agence de l'Eau, ONF, DREAL...) sont connues de l'ensemble des acteurs interrogés et sont à l'occasion des partenaires privilégiés dans la réalisation et l'accompagnement de certains projets avec les élus. Ces derniers identifient les associations de leur territoire mais aimeraient davantage travailler avec elles pour entretenir les milieux et sensibiliser les usagers, les habitants et les scolaires. Les élus sont en lien entre eux grâce à la communauté de communes mais pourraient davantage se coordonner sur certains projets, comme sur la qualité de l'eau et le maillage des sentiers. Les associations locales interrogées se connaissent mais ne travaillent pas ensemble en raison de thématiques et de territoires d'interventions différents. En revanche, elles identifient bien les fédérations et associations départementales et travaillent avec elles sur la gestion des milieux et l'animation, notamment avec Eau et Rivières de Bretagne. Les Syndicats de bassin versant ont comme interlocuteurs les élus et les différents services de l'État, ainsi qu'occasionnellement avec la Chambre d'agriculture et les usagers associés. Les élus et les associations sont des interlocuteurs quotidiens pour la gestion et l'entretien des milieux aquatiques.

Dans l'ensemble, ces acteurs, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, aimeraient **avoir davantage d'interactions, entre eux d'une part, et avec le grand public d'autre part**, pour informer et sensibiliser sur des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Dans l'ambition de développer un tourisme doux et en cohérence avec les besoins et les enjeux du territoire, les élus et les associations de randonnée seraient intéressés pour échanger davantage avec les structures touristiques, les hébergeurs et les restaurateurs.

En règle générale, peu de conflits majeurs sont relevés par les interrogés, ces derniers préférant parler davantage de **tensions**. Ces dernières sont notamment liées aux divers projets en cours sur le territoire. Pour l'extension de la réserve nationale du Vénéec, se confrontent les exploitants agricoles et forestiers, inquiets de voir leurs activités restreintes par des mesures réglementaires, contre les acteurs institutionnels et gestionnaires de la réserve. Dans le cadre du démantèlement de la centrale nucléaire et du projet de ferme-usine à Commana, les associations locales et écologistes qui revendiquent plus de transparence de l'information, appellent à une prise de conscience des usagers et exploitants vis à vis de la préservation des milieux et dénoncent l'inertie de certains élus locaux face aux problématiques environnementale (qualité de l'eau, abattage de talus, sylviculture etc.).

Certains élus font part d'une **difficulté à communiquer** et à expliquer à la population, notamment aux agriculteurs, l'intérêt de certains projets ou certaines réglementations comme l'interdiction de détruire une zone humide. Les personnes interrogées mentionnent aussi des **conflits entre usagers** entre randonneurs et propriétaires fonciers lorsque ces derniers refusent qu'un chemin rural soit fréquenté ou entre randonneurs et chasseurs.

« C'est un peu le sport national les histoires de droit de passage »

« Y a les bons chasseurs et les mauvais chasseurs tu vois, comme dans le sketch. Les chasseurs qui viennent qui sont dans la gestion, l'entretien et tout ça, mais une partie, en particulier les locaux, vraiment les locaux, qui ne sont pas très respectueux des autres, des gens, ils sont chez eux partout où ils chassent, et nous le visiteur moyen, le touriste de base, le qui n'est pas local, on est des écologistes empêchant de tourner en rond. »

Ce conflit naît de **l'appropriation de l'espace par l'individu** qui refuse que d'autres personnes fréquentent ce qu'il considère comme ses terres. Cela est parfois justifié par le comportement de certains usagers qui dégraderaient le milieu comme les cavaliers, les quads, les VTT ou les bâtons de randonnée.

Une autre source de conflit est liée à **l'arrivée d'une population** venant de la ville et qui se heurte aux pratiques rurales des locaux.

« Je peux vous assurer qu'une commune rurale comme nous ici ça devient de plus en plus difficile à gérer, notamment avec le comportement des personnes qui viennent habiter à la campagne, qui ont du mal à comprendre le fonctionnement d'une vie à la campagne, (...) le laitier qui vient trop tôt quand ce n'est pas le coq qui chante... ».

Cela témoigne de la difficulté de s'approprier l'espace et d'accepter les pratiques et les usages existants.

Concernant le **regard sur la gestion**, une partie des acteurs affirment ne pas pouvoir émettre d'avis car s'estimant trop peu informée par manque de temps ou d'intérêt, ou ne possédant **pas les connaissances nécessaires pour juger** de celle-ci, notamment sur Natura 2000.

« Je n'ai pas un regard d'expert sur la façon dont sont gérées les landes, à quel moment il faut les faucher, est-ce qu'il faut exporter ou pas, là-dessus moi je n'aurai pas d'avis technique. »

La gestion est **considérée globalement bonne** dans les Monts d'Arrée, notamment sur la fauche de lande, même s'il faut **poursuivre les efforts** en matière de préservation face à certaines pratiques agricoles et forestières et bien communiquer avec les acteurs concernés pour favoriser une prise de conscience et donc

une acceptation. Les élus interrogés aimeraient être **plus informés** de ce que fait le PNRA, même si ils saluent **un bon accompagnement et une bonne gouvernance** et avouent ne pas avoir toujours le temps de s’y intéresser ou d’assister aux réunions quand ils sont consultés par le Parc. Néanmoins, les élus estiment qu’être dans le périmètre du Parc et de Natura 2000 apportent parfois trop de **contraintes et de restrictions**.

« Natura 2000 je connais, comme tous les maires, je dirai que c’est quelque fois, je ne vais pas dire le mot, ennuyeux ou emmerdant, mais c’est quelque fois très contraignant pour les maires que nous sommes (...) c’est assez restrictif. »

Cela porterait préjudice à l’installation d’une nouvelle population qui aimerait construire une maison puisque certaines normes de construction doivent être respectées dans le périmètre du PNRA.

Une critique a également été émise envers le PNRA sur la manière de financer les projets et d’accorder les subventions. Certains élus et habitants considéreraient que certains projets mériteraient d’avoir des subventions (des associations locales), et ne les ont pas, et d’autres moins et en reçoivent (installations de jeunes agriculteurs en agriculture paysanne, jugée utopique). Certaines communes envisageraient de se retirer du PNRA.

« J’ai eu des commentaires disant qu’ils n’appréciaient pas du tout que ça soit donné à des privés comme ça... et surtout que leur projet, quand on a beaucoup de discernement, on se demande si ça va tenir la route (...). Ces personnes trouvaient ça dommage que le Parc ne privilégie pas plus au niveau association. Mais il y a des communes qui veulent se retirer du Parc parce qu’elles trouvent que ça rêve quoi. Elles trouvent que l’argent est un peu dépensé... voilà quoi. »

A contrario, certains acteurs d’associations locales aimeraient **davantage de réglementations** pour lutter contre certaines pratiques qui nuisent à l’environnement, même si cela soulève des tensions.

« Il en faudrait plus de toute façon de ZNIEFF, d’arrêté de biotope... Mais à chaque fois ça soulève dans la population des débats passionnés. Là il y a l’extension de la réserve du Vénec de programmée mais tout de suite il y a les chasseurs, les planteurs, les agriculteurs qui se lèvent contre, ils ont l’impression qu’on les dépossède de quelque chose. »

L’identité culturelle et le sentiment d’appartenance au territoire pour les locaux y habitant depuis plusieurs décennies, sont une caractéristique à ne pas négliger dans la gestion des espaces naturels.

b) Opportunités et vigilances à l’égard du label

La question du label Ramsar a été abordée afin de recueillir les avis des acteurs interrogés en termes d’opportunités (Figure 16) et de vigilances (Figure 18). Sans donner d’exemples concrets par manque

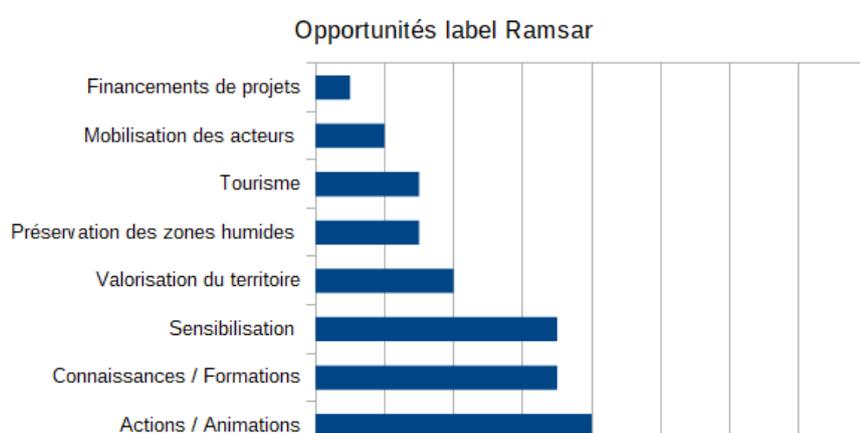


Figure 16 : Graphique des opportunités du label Ramsar. N. GONTIER, juillet 2019

d’informations sur le label, pour la moitié des acteurs, Ramsar permettrait de mener à bien de **nouveaux projets** en matière de gestion des milieux et d’animation sur les zones humides, d’acquérir de **nouvelles connaissances** et de **former** notamment les élus et les techniciens municipaux.

L'accent est aussi mis sur l'**information et la sensibilisation** auprès du grand public (habitants, usagers, scolaires) pour faire prendre conscience des services rendus par ces milieux et ainsi favoriser des pratiques quotidiennes plus respectueuses de l'environnement.

« D'aller montrer aux gens la richesse de ce qu'ils ont à côté d'eux, de les rendre fiers de ce qu'ils ont à côté d'eux. Qu'ils aient envie de le vendre en quelque sorte. Et après une fois qu'ils sont fiers ils vont se rendre compte des dangers potentiels qu'il peut y avoir si on fait ceci ou cela, et ils vont vouloir le préserver. »

Le label permettrait de promouvoir le territoire en **valorisant encore davantage certains lieux** considérés comme importants (Figure 17), notamment Ménez Meur qui pourrait être la porte d'entrée des Monts d'Arrée ou une forme de camp de base des acteurs et des actions ou animations. Ces lieux importants font écho encore une fois à ceux de la carte sensible des Monts d'Arrée où sont également représentés le lac du Drennec, le Café l'Autre Rive, le Goenidou, la ferme d'Antéa, la forêt de Huelgoat et toute la cuvette du Yeun Elez. Les Monts d'Arrée pourraient devenir plus attractifs pour une population désireuse de vivre sur un territoire de qualité écologique.

Le tourisme de nature, notamment au travers de **la randonnée** pourrait être encore davantage développé avec la découverte des zones humides, mais également des autres types de patrimoine. Le label permettrait aussi de remobiliser et de **fédérer** les acteurs autour de la gestion du territoire. Cette remobilisation pourrait également être l'occasion de **préciser la gouvernance** et les différentes mesures de gestion déjà en place. Enfin, malgré le fait qu'il a été précisé que le label n'entraînait pas de financements spécifiques, il a été évoqué qu'il pourrait s'avérer utile s'il permet d'en obtenir pour la réalisation de projets divers via des appels à projets.

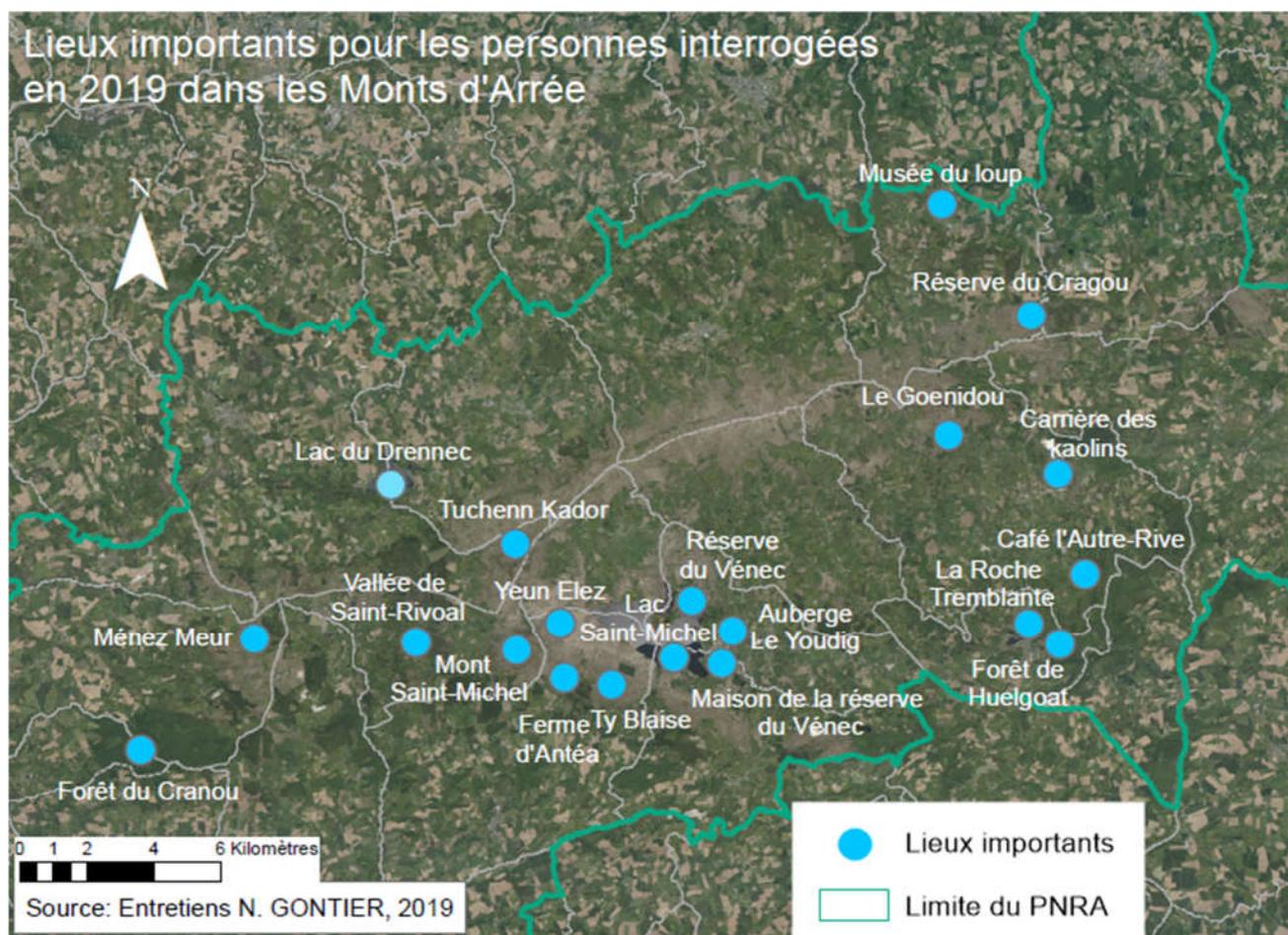


Figure 17: Carte des lieux importants pour les personnes interrogées dans les Monts d'Arrée. N. GONTIER, juillet 2019

Le principal inconvénient du label Ramsar est qu'il n'est que peu connu. Pour sa mise en place, la **communication** entre acteurs institutionnels, gestionnaires et vers le grand public doit être une priorité pour bien informer sur le label.

« C'est une réflexion à avoir. Là c'est tout frais. Et puis savoir avec l'équipe, discuter, après on peut avoir une idée. On a bien des impressions mais ça n'a aucun intérêt. Ni peur ni pas peur, rien, aucun à priori, j'accueille, j'écoute, après on discute et on se fait une idée (...) Si il arrive comme ça pouf d'en haut ça sert à rien, il faut le concerter d'abord et puis après mettre en place. »

Le label doit être **utile**, mener à des **projets concrets et concertés** sur du **long terme** et ne pas rester un outil de communication où seul un logo subsiste sur un panneau d'information.

« Non je n'ai pas d'inquiétudes particulières, juste un questionnement sur l'utilité, le rapport qualité prix. Je me demande ce que ça va apporter de plus. »

Le territoire des Monts d'Arrée faisant déjà l'objet de multiples outils de gestion, le label ne doit pas être une **couche supplémentaire** qui noierait encore davantage les acteurs du territoire et nuirait à la compréhension de la gestion en place, d'autant plus que le label doit faire l'objet d'une **appropriation de la population** pour mobiliser les acteurs.

« Moi ce qui me fait peur c'est l'empilement des couches, que cela ne soit pas visible. Nous bien sûr on est vigilant à tout ce qui est classement qui donne lieu à des restrictions même si il le faut parfois. C'est toujours difficile d'expliquer, faut pas que ça apparaisse comme une contrainte. »

Un **équilibre** doit être trouvé entre la volonté de préserver les milieux et de promouvoir les Monts d'Arrée via un tourisme de nature. Les acteurs interrogés n'ont pas exprimé d'inquiétudes vis-à-vis du label. Le dialogue est ouvert même si des questionnements subsistent quant à son utilité.

« Y a pas de problème on est toujours ouvert. Après moi j'ai toujours peur, vous savez je suis un vieux ronchon... J'ai toujours peur de ces grands projets qui font beaucoup de blabla. Ça me fait peur. Mais au contraire si on peut y participer oui. »

L'ensemble des acteurs interrogés approuvent la démarche et identifient le PNRA comme la structure la plus adéquate pour piloter et porter le projet.

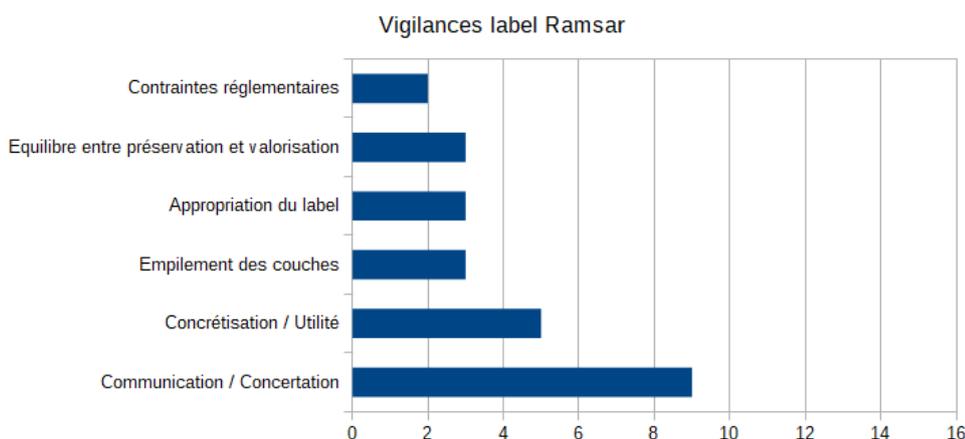


Figure 18: Graphique des vigilances du label Ramsar. N. GONTIER, juillet 2019

3.3. Mettre en lien les points de vue d'acteurs

a) Une demande de concertation

La comparaison des réponses selon le type d'acteur interrogé (institutionnel et associatif), permet de mettre en avant des éléments convergents ou, à l'inverse, divergents. Sont concernés ici les thèmes des besoins, des inquiétudes, des opportunités et vigilances Ramsar. L'intérêt de cette analyse est d'améliorer la gouvernance et la prise en compte des enjeux, intérêts ou préoccupations des acteurs concernés.

Ainsi, les acteurs institutionnels entretenus sont, à plus de la majorité, en **attente de concertation** pour clarifier les modes de gouvernance, être davantage informés sur le « qui fait quoi ? » (Figure 19). Ils voudraient accorder davantage de temps et de moyen à la **communication vers le grand public** pour informer et sensibiliser sur les projets en cours sur la commune. Ces acteurs souhaiteraient avoir des actions plus investies dans la préservation des milieux et poursuivre les efforts en matière de gestion ou d'entretien des sentiers. En parallèle, la moitié des entretenus veut **développer** davantage le territoire pour le rendre attractif, notamment via le tourisme en améliorant le maillage des sentiers, l'offre de transports et d'hébergements.

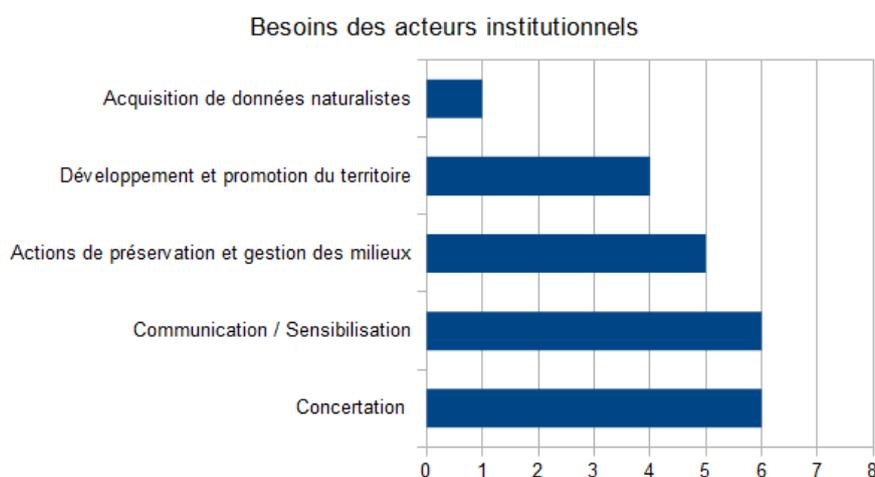


Figure 19: Graphique des besoins des acteurs institutionnels. N.GONTIER, juillet 2019

Concernant les acteurs associatifs, la priorité est clairement de **poursuivre des actions de préservation et de gestion des milieux**, notamment face à certaines pratiques agricoles qui menacent le bocage ou la qualité de l'eau (Figure 20). La **concertation**, comme pour les institutionnels, est également une attente importante, ce qui va dans le sens d'une meilleure gouvernance pour clarifier les rôles de chacun et les modes de gestion du territoire.

Le **développement et la promotion** des Monts d'Arrée sont également attendus, même si un équilibre doit être trouvé avec la préservation des milieux. Le tourisme de nature, les modes de transports doux et les offres d'hébergements et de restauration valorisant la culture et les produits locaux sont autant de manières de valoriser le territoire tout en sensibilisant sur son importance et la nécessité de le préserver. Les associations, tout comme les élus, souhaiteraient davantage **communiquer et sensibiliser** les particuliers sur l'environnement. Enfin, une association a manifesté le besoin d'être davantage accompagnée dans l'obtention de plus de moyens humains, financiers ou logistiques pour mener divers projets.

Les besoins des acteurs associatifs et institutionnels se rejoignent donc même si les priorités ne sont pas les mêmes. Deux axes ressortent cependant, celui de la concertation et la poursuite des efforts de préservation et de gestion des milieux.

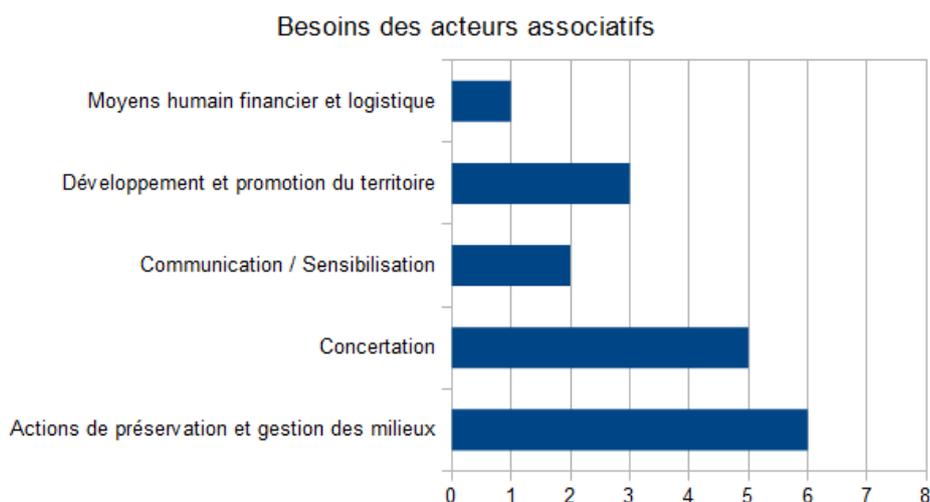


Figure 20: Graphique des besoins des acteurs associatifs. N.GONTIER, juillet 2019

b) Des préoccupations nombreuses mais communes

Au niveau des inquiétudes, **l'évolution de l'agriculture**, la dégradation des paysages, la quantité et la qualité de la ressource en eau sont des préoccupations communes (Figure 20 et 21). Ces dernières peuvent ainsi être considérées comme des **enjeux prioritaires** à plus ou moins long terme. Le **dépeuplement**, inquiète davantage les associatifs que les élus, pour qui la **fréquentation touristique** pourrait devenir préoccupante, notamment si elle amène à du vandalisme ou à divers conflits entre usagers que les élus devront gérer.

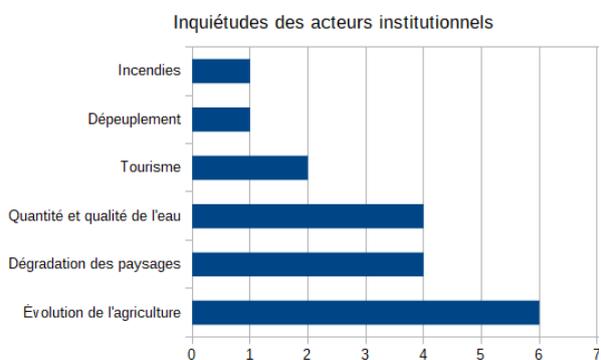


Figure 211: Graphique des inquiétudes des acteurs institutionnels. N.GONTIER, juillet 2019

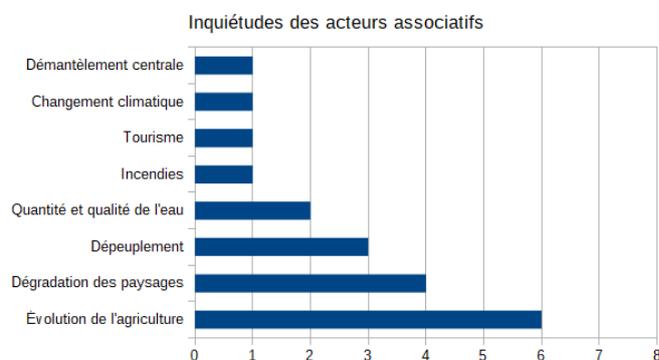


Figure 22 : Graphique des inquiétudes des acteurs associatifs. N.GONTIER, juillet 2019

c) Le label Ramsar comme outil pour le territoire

L'ensemble des acteurs identifient les mêmes opportunités pour le territoire (Figure 22 et 23). Institutionnels comme associatifs y voient l'occasion de développer de **nouveaux projets** pour l'entretien et la gestion des zones humides, mais également d'y organiser **diverses animations** du territoire pour informer et sensibiliser sur ces milieux. De même, le label permettrait de communiquer davantage sur la qualité du territoire, sur sa richesse écologique et le rôle des zones humides. Par exemple, les élus et les techniciens communaux pourraient être davantage formés sur la gestion et l'entretien de ces milieux grâce à un accompagnement des gestionnaires du Parc ou des associations.

L'ensemble des acteurs identifie les mêmes opportunités pour le territoire (Figure 22 et 23). Institutionnels comme associatifs y voient l'occasion de développer de **nouveaux projets** pour l'entretien et la gestion des zones humides, mais également d'y organiser **diverses animations** du territoire pour informer et sensibiliser sur ces milieux. De même, le label permettrait de communiquer davantage sur la qualité du territoire, sur sa richesse écologique et le rôle des zones humides. Par exemple, les élus et les techniciens communaux pourraient être davantage formés sur la gestion et l'entretien de ces milieux grâce à un accompagnement des gestionnaires du Parc ou des associations.

La reconnaissance internationale des zones humides des Monts d'Arrée pourrait rendre fiers les habitants de leur territoire, les sensibiliser et leur donner envie de les préserver. En labellisant le territoire, les acteurs voient l'opportunité de valoriser également le patrimoine culturel, architectural, historique. Le tourisme pourrait aussi être développé, notamment la randonnée dans les zones humides grâce à des platelages en bois par exemple.

Le label conforterait les actions de gestion et d'entretien des milieux et justifierait de poursuivre dans ce sens. La procédure de labellisation permettrait de remobiliser les acteurs autour d'un projet territorial et d'impliquer les habitants.

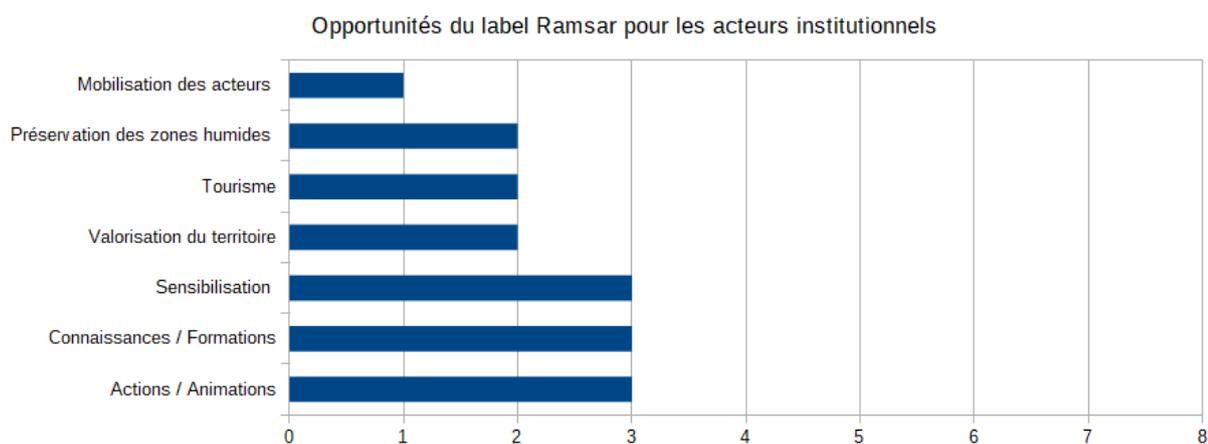


Figure 22: Graphique des opportunités Ramsar des acteurs institutionnels. N. GONTIER, juillet 2019

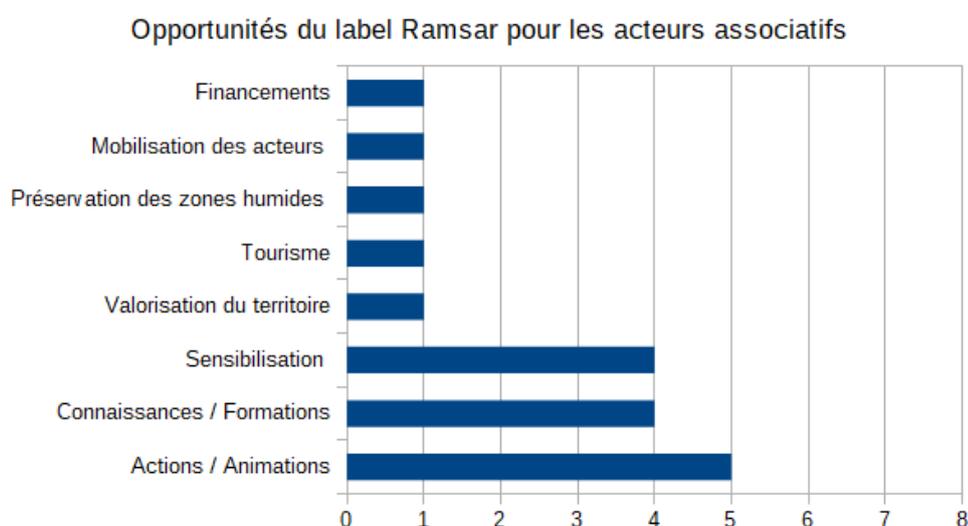


Figure 23: Graphique des opportunités Ramsar des acteurs associatifs. N. GONTIER, juillet 2019

Le label Ramsar soulève plusieurs vigilances quant à sa mise en place (Figure 25 et 26). Les institutionnels et les associatifs soulèvent la nécessité de bien communiquer sur ce qu'est ce label car le territoire fait déjà l'objet de nombreux outils de gestion.

De plus, le label Ramsar est un label peu connu tant par les élus que par les habitants. Le risque d'empilement des couches est notamment soulevé par les associatifs, de même que les contraintes réglementaires que cela pourraient entraîner. Le label ne doit pas compliquer davantage la lecture de la gestion des Monts d'Arrée et n'être qu'un outil de communication. La population doit être informée et associée pour ne pas créer de nouvelles tensions avant même que le label ne soit instauré. Celui-ci doit avant tout être utile et conduire à des projets concrets et suivis sur du long terme.

Si le label permet de valoriser le territoire et de développer un tourisme de nature, les institutionnels s'inquiètent, davantage que les associatifs, sur l'importance de trouver un équilibre entre valorisation et préservation. Les associatifs mettent davantage l'accent sur la nécessité de favoriser une appropriation du label par les acteurs du territoire, notamment les habitants.

Vigilances du label Ramsar pour les acteurs institutionnels

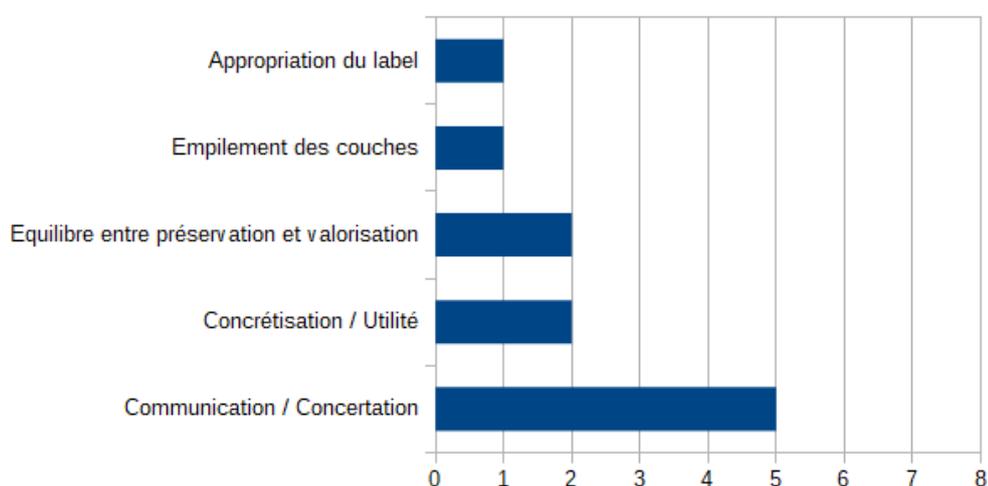


Figure 24: Graphique des vigilances Ramsar des acteurs institutionnels. N. GONTIER, juillet 2019

Vigilances du label Ramsar pour les acteurs associatifs

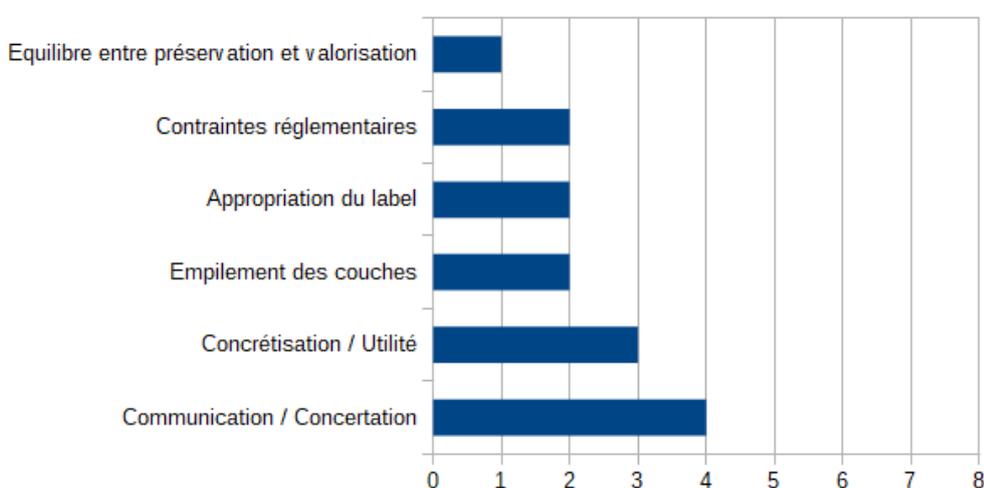


Figure 25: Graphique des vigilances Ramsar des acteurs associatifs. N. GONTIER, juillet 2019

Partie 3 : De l'étude d'opportunité à l'obtention du label

I- Compilation des entretiens réalisés entre 2018 et 2019

1.1. Des données recueillies convergentes

La mise en commun avec les éléments recueillis par Laure De Gaalon en 2018 permet de faire état d'une **convergence des points de vue** entre élus, associations et gestionnaires, notamment sur la perception au territoire. Les Monts d'Arrée sont également considérés comme un territoire sauvage, naturel qu'il faut préserver. Un lieu de magie, mystérieux et rude aux paysages particuliers. L'identité culturelle du territoire est forte avec un état d'esprit très lié aux modes de vies dans les Monts d'Arrée depuis plusieurs générations.

Le devenir du territoire constitue une inquiétude majeure. L'absence d'industrie, le vieillissement du cœur des Monts d'Arrée, la fermeture des paysages, l'enrésinement et la gestion des terres agricoles soulèvent des questions sur la stabilité économique, le maintien de la biodiversité et des usages, ou encore sur la quantité et la qualité de l'eau. La protection de la ressource en eau est un enjeu majeur, de même que l'entretien des espaces naturels, notamment dans une logique d'anticipation et d'adaptation des effets du changement climatique.

Dans le cadre de la gestion et de la valorisation du territoire, les acteurs interrogés ont évoqué l'intérêt de développer les offres de transport et les services de proximité pour améliorer la qualité de vie des habitants, puis rendre attractif le territoire, notamment pour le tourisme. Les acteurs souhaiteraient davantage partager leurs connaissances et se fédérer pour construire des projets qui dépassent l'échelle communale et réfléchir au niveau de la communauté de communes et du PNRA. Ces lacunes sont aussi dues à l'ancienneté de Monts d'Arrée communauté, seulement formée depuis janvier 2017. Les élus déplorent un manque de concertation entre eux au niveau de l'intercommunalité et du PNRA. En revanche, ce dernier souhaiterait davantage d'implication de la part des élus.

1.2. De nouveaux atouts identifiés

Davantage d'atouts ont été identifiés par les acteurs locaux, notamment la capacité en chemins de randonnée pour la découverte des patrimoines ainsi que les énergies renouvelables (éoliennes). Certains lieux ont clairement été mentionnés comme à valoriser davantage par leur fort potentiel, notamment Ménez Meur. Les entretiens sur le terrain ont permis d'identifier les éléments mal aimés ou générant des tensions et des inquiétudes, tout particulièrement la centrale de Brennilis et son démantèlement. Des lieux à faire connaître dans le cadre de projets de randonnée découverte ont également été mentionnés comme le Yeun Elez, dans la continuité avec Ménez Meur et la route des crêtes. La volonté de faire découvrir le territoire est forte à travers une offre touristique multi-thématique, alliant le sport, la nature et la culture.

II- Discussion et limites de l'étude

2.1. Le panel d'acteurs interrogés

La modification des objectifs du stage au cours de celui-ci au vu du contexte des Monts d'Arrée a conduit à n'entretenir que des acteurs institutionnels et associatifs. Ainsi, la vision de la réalité du terrain n'a pas autant été abordée que voulu, même si les entretiens in situ ont permis de recueillir plus particulièrement ce regard. Cependant, un manque subsiste encore sur le vécu des habitants et ce qu'ils observent sur leur territoire d'un point de vue économique, social et écologique. L'avis des acteurs économiques et des usagers

(agriculteurs, sylviculteurs, pêcheurs, chasseurs, randonneurs), aurait sans doute aussi permis d'éclaircir certains conflits ou certaines évolutions mentionnés par les personnes entretenues. De plus, certains acteurs interrogés, notamment des chargés de mission de fédérations ou des syndicats de bassin versant, avouaient ne pas connaître suffisamment le terrain pour juger de la gestion et de l'intérêt du label.

A posteriori, cela questionne également sur la pertinence des choix effectués lors de la construction du panel. Néanmoins, ces visions à différentes échelles ont permis d'identifier des points de vue convergents entre les types d'acteurs.

2.2. Une méconnaissance des outils de gestion ou du terrain

Outre la méconnaissance du label, une limite connue avant la réalisation des entretiens, les acteurs témoignaient d'un manque de connaissances de la gestion des espaces naturels du territoire. Paradoxalement, cette lacune était tant le résultat d'un manque d'intérêt et de temps pour l'étudier, que d'un manque d'information et de consultation de la part des acteurs gestionnaires, notamment le PNRA. Les interrogés ne parvenaient donc pas à répondre à certaines questions sur cette gestion.

La vision communale de certains acteurs interrogés, liée à la récente création de Monts d'Arrée communauté (janvier 2017), complique plus ou moins leur capacité à se projeter et à imaginer des projets à l'échelle de la communauté de communes ou du PNRA. Pourtant, ces acteurs souhaiteraient valoriser davantage les patrimoines et améliorer le maillage des sentiers de randonnée. Pour cela, la coopération intercommunale est jugée nécessaire.

Pour anticiper le manque de connaissances de certains acteurs sur la gestion ou sur le label, il aurait pu leur être demandé de se renseigner avant l'entretien. Autre possibilité, les échanges auraient pu se poursuivre après l'entretien pour permettre à l'entretenu de s'informer davantage et répondre plus précisément à certaines questions.

2.3. Interrogations sur les grilles d'entretien et l'analyse

La qualité et la richesse des réponses obtenues conduisent à interroger la composition des grilles d'entretien, non pas sur les thèmes abordés mais plutôt sur les questions. Par exemple, dans le thème du réseau d'acteurs, les interrogés rencontraient des difficultés à différencier leurs interlocuteurs directs, ceux les moins fréquents et les « acteurs moteurs » mais qui n'apparaissaient pas dans les instances de décisions. Les interrogés énonçaient les acteurs qu'ils connaissaient et avec qui ils travaillaient plus ou moins. La précision de certaines questions peut donc être remise en cause.

Pour le thème des perceptions, lors des entretiens ex-situ, les interrogés pouvaient rencontrer des difficultés à exprimer leurs sensations et leurs impressions puisqu'ils n'étaient pas sur le terrain à ce moment. Le vocabulaire employé était alors souvent simple et peu varié entre les interrogés. Pour pallier à cela, des photographies de paysages et de lieux pourraient être montrées pour stimuler la mémoire et l'imagination.

L'analyse des entretiens a conduit à une synthétisation et à une catégorisation des réponses des entretenus. Ce travail a ses limites puisqu'il amène à simplifier et donc omettre certains détails du contexte qui permettaient d'expliquer la réponse de l'interrogé. De plus, par cette méthode d'analyse, les exemples donnés, les anecdotes ou tout ce qui relève d'éléments précis et mentionnés une seule fois peuvent être perdus. Chaque thème et catégorie construits pendant l'analyse doit donc se référer à des exemples tirés des entretiens et à des citations pour illustrer et rendre plus concrets les résultats, au risque d'être inexploitable pour un travail opérationnel.

III- Préconisations pour la poursuite de la démarche

3.1. Rencontrer les acteurs économiques et les usagers

Pour la poursuite de l'étude dans les Monts d'Arrée, plusieurs pistes sont possibles. Tout d'abord, il semble important de rencontrer d'autres types d'acteurs, notamment les acteurs **socio-économiques et les usagers** pour se rapprocher encore du terrain. Pour cela, une liste d'acteurs à entretenir a pu être construite au fur et à mesure des lectures et des entretiens (Annexe 6). Celle-ci doit encore être étudiée, complétée et validée avec le PNRA. Elle regroupe notamment des agriculteurs, des hébergeurs, des élus et d'autres associations locales comme les sociétés de chasse ou les APPMA.

L'objectif est aussi d'identifier puis de s'entretenir avec des acteurs qui seraient a priori contre le projet de labellisation Ramsar. En effet, si jusqu'ici les acteurs entretenus étaient pour le projet, cela était aussi avant tout parce qu'ils avaient une méconnaissance du label Ramsar. Le type d'**entretien** serait aussi semi-directif avec des grands thèmes et des sous questions calqués sur la grille associative actuelle. Cependant, celle-ci devra faire l'objet d'un travail de remaniement au vu des limites relevées et selon l'acteur entretenu. L'entretien pourra se dérouler **sur le terrain** selon la même méthodologie entreprise dans cette étude.

La réalisation d'entretiens auprès d'élus peut être compromise avec les élections municipales en mars 2020. Le choix peut-être fait d'attendre que les nouveaux conseils municipaux soient en place pour interroger les nouveaux maires ou adjoints sur le label.

Afin d'approcher les usagers moins structurés comme les randonneurs, les promeneurs occasionnels, les touristes ou les cyclistes, une autre méthode peut être employée, celle du **questionnaire**. Différent de l'entretien qui nécessite une identification des personnes et une prise de contact, le questionnaire se manie sur le terrain et sur une durée 5 à 10 min. Les raisons de leur présence, leur mode de fréquentation, leurs pratiques, ce qu'ils aiment ou non sur le site et leurs éventuels besoins peuvent leur être demandés. Le questionnaire pourrait se terminer sur le label Ramsar. Les endroits à investiguer et la période doivent être identifiés au préalable pour que la fréquentation. Par exemple, la forêt de Huelgoat, le Mont Saint Michel, le tour du lac ou Ménez Meur pourraient être des endroits stratégiques pour ces questionnaires.

3.2. Inscription du label dans la charte du PNRA

Pour une mise en œuvre cohérente du label Ramsar, celui-ci doit pouvoir s'articuler avec les documents de gestion existants (Charte du PNRA, Docob, SAGE...). Le PNRA étant l'acteur identifié pour être le porteur du projet, la charte du Parc peut être prise pour exemple. Lorsque celle-ci a été éditée en 2010, le PNRA faisait état de certaines lacunes à combler: leur implication dans l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs, l'entretien des sentiers, le développement de l'offre touristique, la gestion et la protection du bocage, et la sensibilisation pour la préservation de la ressource en eau. Suite à l'analyse des entretiens, il apparaît que des efforts seraient encore à poursuivre dans ces domaines. Un projet de territoire construit dans le cadre de Ramsar pourrait contribuer à combler ces lacunes, si celles-ci ne le sont pas déjà.

Dans la charte du PNRA, des grands axes stratégiques sont construits et déclinés en orientations opérationnelles. Plusieurs vont dans le sens des opportunités du label Ramsar identifiées par les acteurs interrogés (Annexe 7), comme la volonté d'approfondir les connaissances des milieux, de sensibiliser sur la fragilité des paysages et de la ressource en eau, de promouvoir la culture et les patrimoines, de développer les équipements, comme Ménez Meur, d'entretenir les sentiers ou encore de fédérer les acteurs et la population autour de projet. **La découverte des patrimoines à des fins de sensibilisation et de préservation** semble être un grand axe faisant office d'une ligne commune pour la construction d'un projet de territoire.

3.3. Proposition d'une méthodologie complémentaire aux entretiens

En complément des entretiens ou d'éventuels questionnaires, d'autres outils peuvent être mobilisés pour réunir les acteurs autour de l'identification d'un projet de territoire pour animer le label Ramsar. A l'image de ce qui se fait actuellement en Baie d'Audierne, le partage des enjeux de préservation et de valorisation peut se faire lors d'**ateliers participatifs**, aussi appelés « focus group ». Les acteurs invités (gestionnaires, élus, associations, agriculteurs, usagers...) sont invités à s'exprimer et à débattre autour de différents thèmes préconstruits concernant leur territoire. Il peut s'agir de la préservation des milieux, du développement touristique ou des questions de modes de gouvernance. La parole peut s'exprimer et se matérialiser sur une carte du territoire, où chacun peut indiquer les lieux aimés, fréquentés, menacés ou à valoriser. Ce travail peut donner lieu, à son terme, à une **carte sensible** du territoire.

Les acteurs peuvent être invités à des **visites de terrain** sur des sites préalablement identifiés. Il peut s'agir d'un lieu identifié sur la carte sensible regroupant un certain nombre d'enjeux mentionnés par les acteurs. Ainsi, chacun pourra exprimer ses inquiétudes, ses attentes ou les potentiels de ce lieu. Les visites terrain regroupent une dizaine d'acteurs de tous types et peuvent se dérouler sur deux heures, comme pour les ateliers participatifs. La visite peut être animée par des gestionnaires (PNRA, Bretagne Vivante, Conseil départemental, EPTB...) suivant le lieu visité, même si les acteurs sont invités à partager leurs expériences et leurs savoirs.

Sur du plus long terme, dès la composition du dossier de candidature puis pour l'animation du label la population pourrait être consultée et associée au projet. Il s'agirait dans un premier temps d'informer sur le label et sur ce qu'il implique, puis, dans un second temps, de recueillir les idées des habitants en matière de valorisation du territoire. Pour cela, les habitants pourraient être invités à photographier les lieux qu'ils apprécient le plus ou qui mériteraient d'être davantage connus et valorisés. L'ouverture d'une plateforme participative pourrait permettre aux habitants des Monts d'Arrée de s'exprimer et de partager leurs idées.

Conclusion :

Les deux études effectuées en 2018 et 2019 ont permis d'identifier des grands axes pour la mise en place et l'animation du label Ramsar. Ce dernier permettrait de fédérer encore davantage les acteurs du territoire et de préciser les rôles de chacun au sein de la gouvernance et de la gestion des Monts d'Arrée. La préservation des milieux, des paysages, des usages et de la ressource en eau est un enjeu majeur pour lequel des efforts sont à poursuivre. Le label permettrait de légitimer la poursuite de ces actions de préservation et de sensibiliser le grand public à l'importance des zones humides et de l'environnement en général. De plus, ces actions s'accompagneraient de suivi encore plus poussés pour enrichir les connaissances des écosystèmes et favoriser le partage de ce savoir.

En équilibre avec la préservation, le projet porté par le label pourrait se concentrer sur la valorisation et la découverte des patrimoines du territoire (naturel, culturel, historique, industriel...) au travers de l'atout principal identifié : la randonnée. La promotion d'un tourisme itinérant et de nature, en cohérence avec le développement des offres de restauration et d'hébergement, semble être une opportunité à saisir. Certains lieux possèdent un fort potentiel qui reste encore à développer, notamment à Ménez Meur, qui pourrait devenir la maison de site des Monts d'Arrée.

Si aucun interrogé n'est contre une labellisation, le portage local est encore à démontrer. Le label devra amener à des projets concrets et être utile pour le territoire pour ne pas se réduire à un outil de communication. En matière de communication justement, une réflexion est à mener pour faire connaître et expliquer le label aux acteurs et ne pas faire naître de nouvelles tensions au vu du contexte du territoire. Une poursuite d'étude sur des acteurs économiques et des usagers permettrait d'enrichir encore davantage

l'intérêt d'une labellisation Ramsar pour le territoire. Deux principales méthodologies peuvent être employées : les entretiens semi-directifs à l'image de ce qui a été fait dans cette étude, ou l'organisation d'ateliers participatifs réunissant de nouveaux acteurs et ceux entretenus.

Bibliographie

Articles scientifiques

ANDREU-BOUSSUT V. « *Entre patrimonialisation et ouverture au tourisme : un équilibre en question(s) dans le lagon du Grand Cul-de-Sac Marin en Guadeloupe* », 2018 [En ligne] Disponible sur : <https://journals.openedition.org/ideas/3834> [consulté le 27/06/2019]

BARTHON C. « *Valeur, fonction et médiation dans les espaces naturels sensibles : une patrimonialisation inachevée de la nature. Exemples dans les Pays de la Loire* ». VertigO – La revue électronique en sciences de l'environnement, [En ligne] Hors-série n°16 Juin 2013 Mis en ligne le 30 mai 2013. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/vertigo/13621> [consulté le 27/06/2019]

CACQUERAY M et al. « *Le patrimoine, un élément fédérateur pour la gouvernance des espaces protégés ? L'exemple du marais de Brouage (Charente-Maritime)* ». Norois [En ligne], 246, 2018. Mis en ligne le 20 juin 2020, consulté le 25 juillet 2019. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/norois/6280> [consulté le 27/06/2019]

DEREX J.M. « *Pour une histoire des zones humides en France (xviiè-xixè siècle). Des paysages oubliés, une histoire à écrire* », Histoire & Sociétés Rurales, vol. 15, no. 1, 2001, pp. 11-36. [En ligne] Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-histoire-et-societes-rurales-2001-1-page-11.htm#> [consulté le 07/03/2019]

Groupe d'histoire naturelle des zones humides. « *Histoire des zones humides* », Zones Humides Infos - n° 42 - 4ème trimestre 2003. Disponible sur : http://download.pole.lagunes.org/guide_juridique_ZH/ZHI_42.pdf [consulté le 27/06/2019]

HARDUIN R. et al « *Gérer la fréquentation humaine, protéger le patrimoine naturel : étude de cas sur les marais salants de Guérande* » Cahiers nantais, 2016-2, p.31-p.42

MORERA R. « *La politique hydraulique des rois de France au xviiè siècle. Des constructions d'emblèmes* », Hypothèses, vol. 8, no. 1, 2005, pp. 49-60. [En ligne] Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2005-1-page-49.htm> [consulté le 07/03/2019]

MELCION N. BIDAUD C. « *La psychologie sociale au service de la biodiversité* », Sciences Eaux & Territoires, la revue d'IRSTEA, article hors-série, no. 47, 2018

SAJALOLI B. « *Les zones humides : une nouvelle vitrine pour l'environnement* », *Wetlands : a new showcase for environment*. In: *Bulletin de l'Association de géographes français*, 73e année, mars 1996). La population du monde / Surfaces en eau et zones humides, sous la direction de Daniel Noin et Martine Tabeaud. pp. 132-144. [En ligne] Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_1996_num_73_2_1894 [consulté le 24/07/2019]

VESCHAMBRE V. « *La notion d'appropriation* » Norois, 195, 2005, 115-116. [En ligne] Disponible sur : <http://journals.openedition.org/norois/589> [consulté le 26/07/2019]

Documents Conseil Départemental du Finistère :

Cellule d'animation sur les milieux aquatiques (CAMA), *Sites Ramsar. Procédure pour la labellisation*, Quimper, Septembre 2018, 4 pages

Cellule d'animation sur les milieux aquatiques (CAMA), *Baie d'Audierne. Étude d'opportunité d'une labellisation Ramsar de zones humides d'importance internationale*. Quimper, Octobre 2018, 4 pages

Cellule d'animation sur les milieux aquatiques (CAMA), *Rade de Brest. Étude d'opportunité d'une labellisation Ramsar de zones humides d'importance internationale*. Quimper, Novembre 2018, 6 pages

Cellule d'animation sur les milieux aquatiques (CAMA), *Baie de Morlaix. Étude d'opportunité d'une labellisation Ramsar de zones humides d'importance internationale*. Quimper, Novembre 2018, 4 pages

Cellule d'animation sur les milieux aquatiques (CAMA), *Monts d'Arrée. Étude d'opportunité d'une labellisation Ramsar de zones humides d'importance internationale*. Quimper, Octobre 2018, 4 pages

Conseil Général du Finistère, *La cellule d'animation sur les milieux aquatiques, une cellule technique opérationnelle au service des acteurs des milieux aquatiques Zones humides et cours d'eau*. Quimper, Janvier 2016, 11 pages

Mémoires et rapports de stage :

ALCOULOMBRE E. « *La mise en œuvre de la convention Ramsar en France : analyse du réseau de sites Ramsar et propositions de mise à jour de la politique nationale* ». Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer, Association Ramsar France. AgrosParisTech, Septembre 2016. 208 pages

BIDAUD C. « *Motiver les élus à mieux prendre en compte la trame verte et bleue (TVB) au-delà des obligations réglementaires* » Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, Université Lyon 2, juillet 2017, 19 pages.

DE GAALON L. *La mise en label des milieux aquatiques : un processus territorialisé en faveur de l'appropriation sociale des territoires d'eau. Une approche méthodologique du Finistère* ». Conseil Départemental du Finistère / Forum des Marais Atlantiques. Université Rennes 2. Quimper : Conseil Départemental du Finistère. Octobre 2018, 157 pages

Ouvrages :

CIZEL O. DOURNEL S., LE LAY Y-F. et al. Comité d'histoire. *Les zones humides, un enjeu de politique environnementale*. Pour mémoire, revue des Ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires, n° Hors-série. Printemps 2017, 188 pages
Département du Finistère, Service des espaces naturels et des paysages. *Atlas de la mer et du littoral*, Édition 2016, Quimper, 198 pages

RIVIERE-HONEGGER A., COTTET M., MORANDI B., *Connaître les perceptions et les représentations : quels apports pour la gestion des milieux aquatiques ?* France. ONEMA, 2015, 93 pages. [En ligne] Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01248761/document>

THIBAUD J.P et GROSJEAN M. *Les parcours commentés, L'espace urbain en méthodes*. Editions Parenthèses, Marseille, 2001, p.79-99

Documents RAMSAR :

Secrétariat de la Convention de Ramsar, *Inscription de Sites Ramsar : Cadre stratégiques et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste de zones humides d'importance internationale de la Convention sur les zones humides*. Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides, 4e édition, vol. 17. 2010, Secrétariat de la Convention de Ramsar, Gland, Suisse [En ligne] Disponible en format PDF sur : <https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/pdf/lib/hbk4-18fr.pdf> [Consulté le 06/03/2019]

Rapports :

BERNARD P. *Les zones humides, Rapport d'évaluation*. Paris : La Documentation française, 1994, 396 pages

Centre régional de la propriétaire forestière de Bretagne. *Un outil pour le développement forestier en Bretagne : Le plan de développement massif – Massif des Monts d'Arrée*. 68 pages.

CGDD / SoeS *Etudes et documents. Résultats de l'enquête nationale à dire d'experts sur les zones humides. Etat en 2010 et évolution 2000 et 2010*. N°70, octobre 2012, 100 pages [En ligne] Disponible en format

PDF sur :<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-10/ed70-zone-humides.pdf> [Consulté le 26/07/2019]

Conseil départemental du Finistère *Commission locale d'information auprès de l'installation nucléaire de base (INB) n°162 des monts d'Arrée - Rapport d'activité - Année 2017 - Validé en réunion plénière du 5 juillet 2018*. 26 pages.

EFESE / Commissariat général au développement durable *Les milieux humides et aquatiques continentaux*. IRSTEA, Ministère de la transition écologique et solidaire, Mars 2018, 248 pages

JOURDAN C. et al. *Cartographie à plusieurs. Les Monts d'Arrée vus par ceux qui y passent du temps*. Carte sensible des Monts d'Arrée. Projet Géographie Subjective, en partenariat avec l'Écomusée. Mai 2017

LAVOUX T. et al. Conseil général de l'environnement et du développement durable. *Évaluation du Plan national d'action pour les zones humides 2010-2013 (PNZH)*. Juin 2013, 125 pages

LETHIER H. *Zones humides françaises répondant aux critères de la convention Ramsar. Liste actualisée en 1998*. Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement ; Museum nationale d'histoire naturelle – Institut d'Ecologie et de gestion de la biodiversité sous la responsabilité de Geneviève BARNAUD, Paris, 1998

Morlaix Communauté, *Schéma de Cohérence Territoriale de Morlaix Communauté*, approuvé le 12/11/2007, 285p. [En ligne] Disponible sur :<https://www.morlaix-communaute.bzh/Domaines-d-actions/Amenagement-de-l-espace/Strategie-et-planification/SCOT>

Parc Naturel Régional d'Armorique, *Sites Natura 2000 n°FR5300013 Monts d'Arrée centre et est FR5300039 Partie Menez Meur, Document d'objectifs*. Aout 2003, 637 pages. [En ligne] Disponible sur : <http://www.pnr-armorique.fr/Agir/Natura-2000/Monts-d-Arree-Centre-et-Est-et-Foret-du-Cranou-Menez-Meur>

Parc Naturel Régional d'Armorique, *Charte forestière du territoire. Programme d'action 2017-2019*. 64 pages

Parc Naturel Régional d'Armorique, *Charte 2009-2021, Rapport de Charte « Pour des paysages d'Armorique choisis »*, mai 2010, 189 pages

Parc Naturel Régional d'Armorique, *Charte 2009-2021, Diagnostic*. 2007, 276 pages

TUFNELL F. BIGNON J. *Terres d'eau Terres d'avenir*, Rapport remis au Premier ministre et au Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire. Janvier 2019, 120 pages

Webographie :

www.eaufrance.fr

www.zones-humides.org

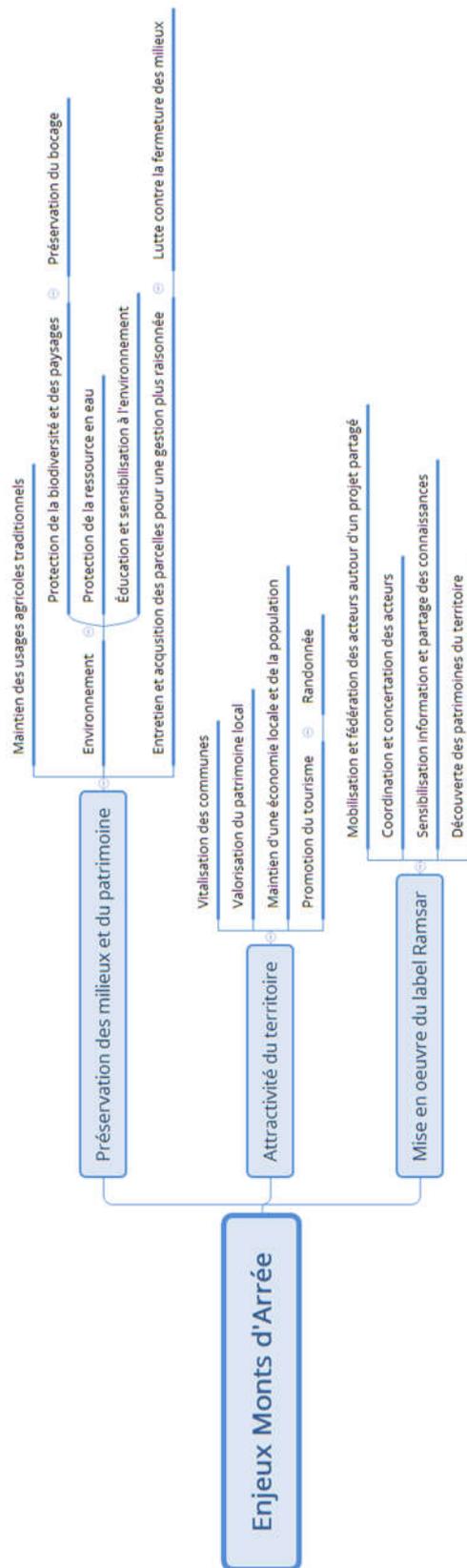
www.pnr-armorique.fr

www.insee.fr

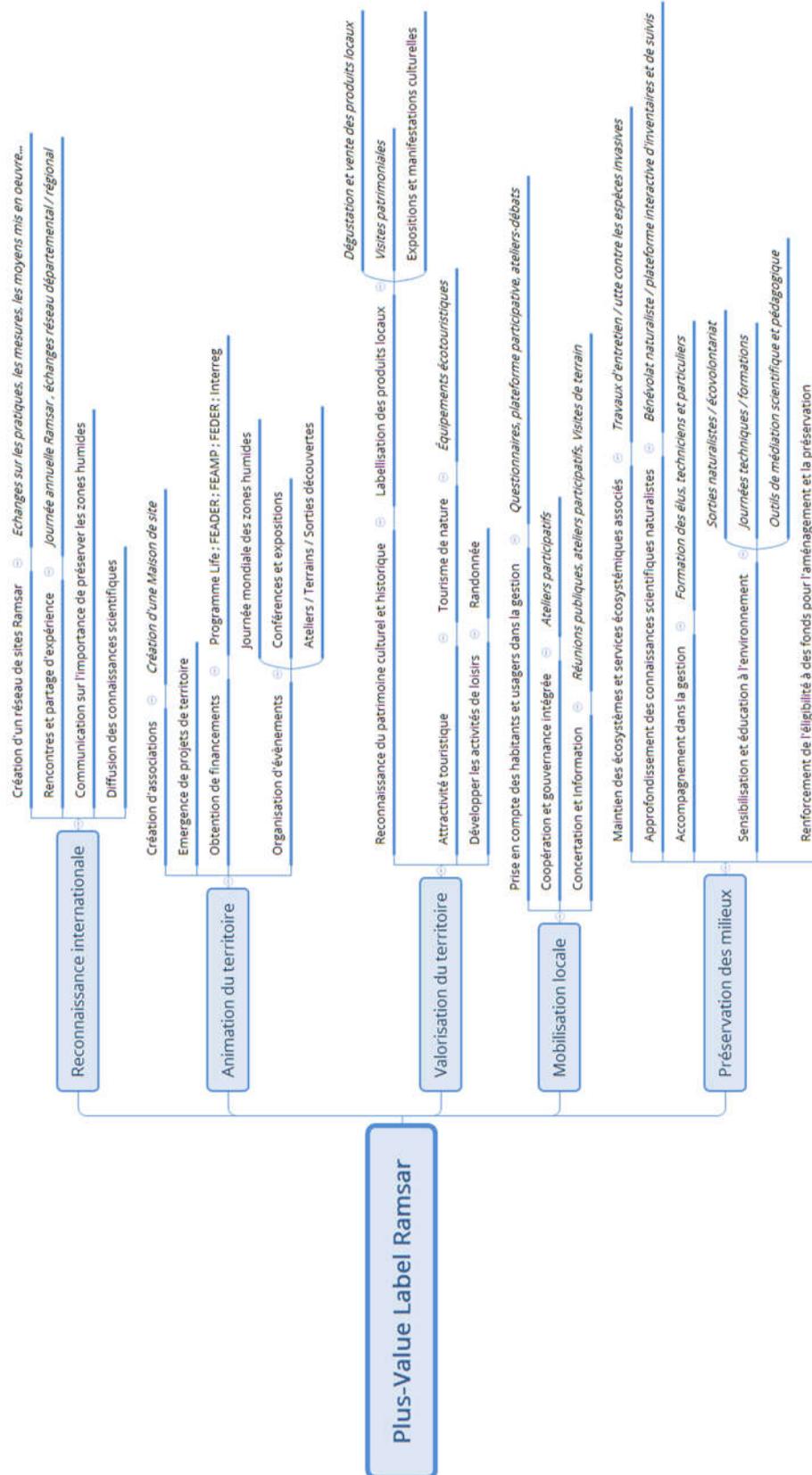
Tables des figures et des tableaux

Figure 1: Carte de localisation des Monts d'Arrée. N. GONTIER, juillet 2019	7
Figure 2 : Carte d'occupation du sol dans les Monts d'Arrée. N. GONTIER, juillet 2019	8
Figure 3: Synthèse des instruments de gestion des espaces naturels des Monts d'Arrée. L. DE GAALON, 2018	10
Figure 4 : Organigramme méthodologique. N. GONTIER, juillet 2019	13
Figure 5: Carte des entretiens réalisés entre 2018 et 2019. N. GONTIER, juillet 2019	15
Figure 6: Graphique des Mots associés aux Monts d'Arrée.	18
Figure 7: Graphique des atouts des Monts d'Arrée. N. GONTIER, juillet 2019	19
Figure 8: Carte des lieux appréciés ou non dans les Monts d'Arrée. N. GONTIER, juillet 2019	21
Figure 9: Circuit entretien in situ - Nord Ménez Meur. Landes. N. GONTIER, juillet 2019.....	21
Figure 10: Circuit entretien in situ Roc'h an Daol, Nord Ménez Meur. N. GONTIER, juillet.....	22
Figure 11: Circuit entretien in situ, Yeun Elez, rive ouest du lac. N. GONTIER, juillet 2019.....	22
Figure 12: Circuit entretien in situ. Col du Tredudon. N. GONTIER, juillet 2019.....	23
Figure 13: Circuit entretien in situ. Rive est du lac Saint-Michel. N. GONTIER, juillet 2019	24
Figure 14: Graphique des besoins des acteurs. N. GONTIER, juillet 2019.....	25
Figure 15: Graphique des inquiétudes des acteurs. N. GONTIER, juillet 2019.....	26
Figure 16 : Graphique des opportunités du label Ramsar. N. GONTIER, juillet 2019.....	28
Figure 17: Carte des lieux importants pour les personnes interrogées dans les Monts d'Arrée. N. GONTIER, juillet 2019.....	29
Figure 18: Graphique des vigilances du label Ramsar. N. GONTIER, juillet 2019	30
Figure 19: Graphique des besoins des acteurs institutionnels. N.GONTIER, juillet 2019	31
Figure 20: Graphique des besoins des acteurs associatifs. N.GONTIER, juillet 2019	32
Figure 21: Graphique des inquiétudes des acteurs institutionnels. N.GONTIER, juillet 2019.....	32
Figure 22: Graphique des inquiétudes des acteurs associatifs. N.GONTIER, juillet 2019	32
Figure 23: Graphique des opportunités Ramsar des acteurs institutionnels. N. GONTIER, juillet 2019.....	33
Figure 24: Graphique des opportunités Ramsar des acteurs associatifs. N. GONTIER, juillet 2019	33
Figure 25: Graphique des vigilances Ramsar des acteurs institutionnels. N. GONTIER, juillet 2019	34
Figure 26: Graphique des vigilances Ramsar des acteurs associatifs. N.GONTIER, juillet 2019.....	34
Tableau 1 : Acteurs entretenus en 2019. Monts d'Arrée, N. GONTIER.....	Erreur ! Signet non défini.

Annexe 1: Arbre des grands enjeux dans les Monts d'Arrée

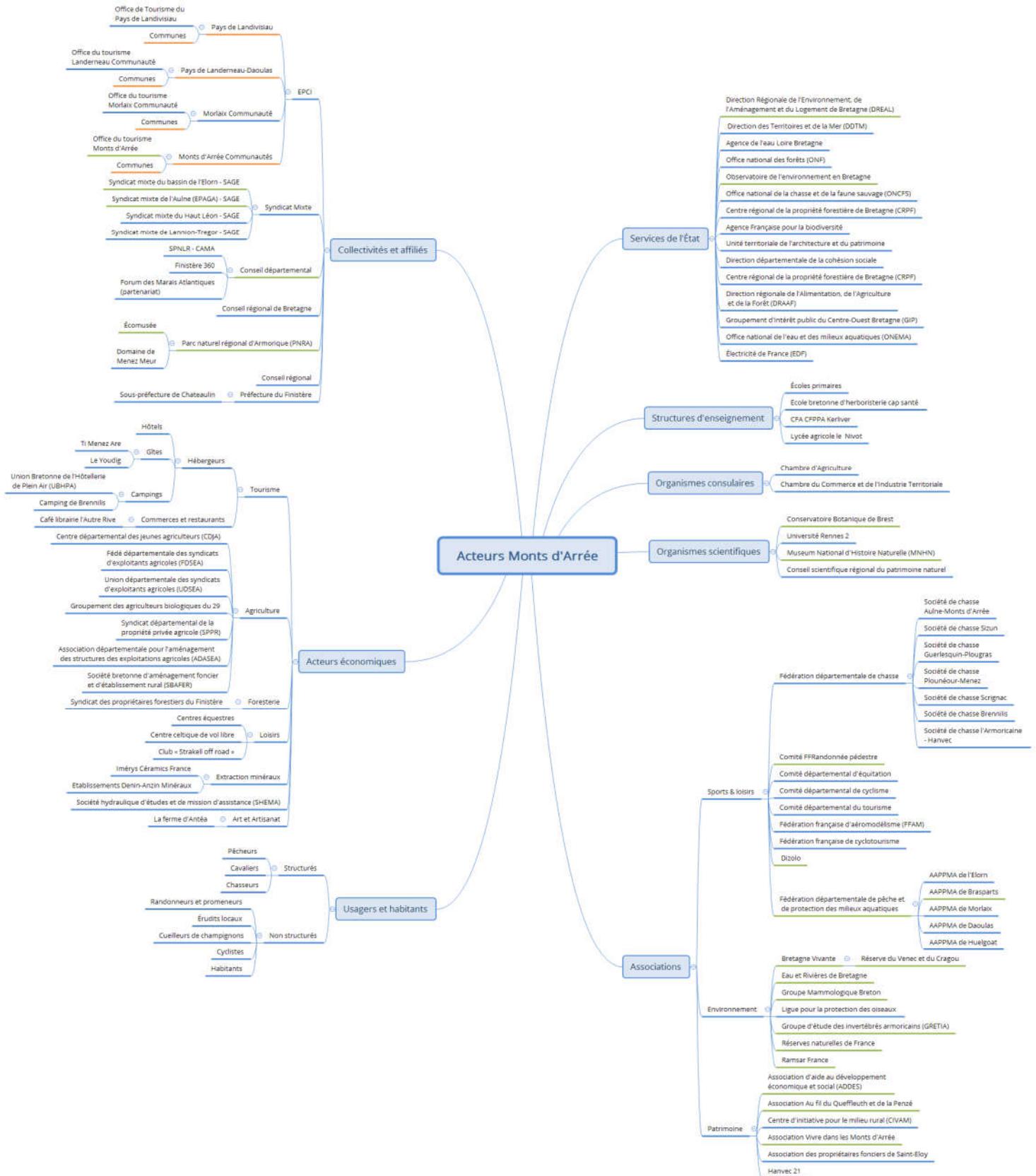


Annexe 2 : Arbre des plus-values Ramsar



Noémie GONTIER, juillet 2019

Annexe 3: Arbre des acteurs dans les Monts d'Arrée (non exhaustif)



Etude d'opportunité Ramsar 2019 **Trame d'entretien élus / acteurs institutionnels (ex situ)**

Thème 1 : Présentation de la personne

- Quelles sont vos missions en tant qu'élu / représentant de la structure ?
- Présentez la structure
- Quel est votre lien avec le site au titre de votre fonction ?

Thème 2 : Réseau d'acteurs associé

- Quels sont vos interlocuteurs directs, c'est-à-dire des entités ou personnes avec lesquelles vous échangez dans le cadre de la gestion du site ?
- Des acteurs « moteurs » mais moins présents dans les échanges formels
- Des acteurs moins visibles
- De nouveaux acteurs émergents sur ces dernières années
- Avez-vous repéré :
 - Des tensions ou des conflits entre les usagers ?
 - Des activités ou éléments qui pourraient porter atteinte au site et qui vous inquiètent ?
 - o Des activités ou éléments favorables à la préservation du site ?
- Quelles évolutions des usages observez-vous sur le site ?

Thème 3 : Perceptions et représentations du site

- En tant qu'élu / représentant, quand vous pensez à (nom du site), à sa spécificité et à son histoire, quels sont les mots qui vous viennent spontanément à l'esprit ?
- A titre individuel, quels lieux appréciez-vous particulièrement et pourquoi ?
 - o Quels sont ceux que vous appréciez le moins et pourquoi ?
- Quels autres lieux ou éléments vous semblent particulièrement intéressants pour les habitants et les visiteurs ? De quel(s) point(s) de vue ?
- Les gestionnaires et les scientifiques désignent certains espaces de (nom du site) comme « zones humides », pour vous est-ce une expression bien adaptée ?
 - o Si non, laquelle serait plus représentative ?

Thème 4 : Gestion actuelle

- Quel regard portez-vous sur les politiques existantes et les actions menées pour la gestion et la valorisation du site ? (rapport usages – milieux)
 - o Selon vous, cette gestion fonctionne-t-elle ?
- Quel rôle joue la commune / la structure dans le dispositif Natura 2000 ?
- Quels sont vos attentes en tant qu'élu / responsable ?
 - o Vos apports ? Vos perspectives ?

Thème 5 : Le site demain

- Quels seraient les enjeux à prendre en compte pour la mise en valeur du site ? Quelles grandes orientations ?
- Quelle serait la meilleure façon de mettre en œuvre ces politiques et ces orientations pour les mener à bien ?
- Comment faire pour que les habitants et tous les acteurs concernés se les approprient ?
- En quoi l'adhésion au label Ramsar et une reconnaissance internationale des milieux humides pourrait constituer localement un intérêt pour votre territoire ?
- Souhaitez-vous mentionner des points de vigilance pour la mise en œuvre du label puis son animation ?
- Quelle gouvernance mettre en place ? Quels acteurs associer au projet ?

Profil :

- o Homme / Femme
- o Tranche d'âge :
 - 18-24 ans 25-34 ans 35-49 ans 50-64 ans 65 ans et plus
- o CSP :
 - Agriculteurs – exploitants ; Artisans – commerçants et chefs d'entreprise Cadres et professions intellectuelles supérieures ; Professions intermédiaires ; Employés ;
 - Ouvriers ; Retraités ; Autres personnes sans activité professionnelle
- o Commune de résidence

Etude d'opportunité Ramsar 2019 Trame d'entretien acteurs associatifs (in situ)

Thème 1 : Présentation de la personne et de son activité

- Présentez votre métier / vos missions / votre activité
- Depuis quand votre activité est-elle installée sur le site ?
- Combien l'association compte-t-elle de salariés, adhérents ou bénévoles ? Sur le site et au total ?
- Votre activité a-t-elle évolué depuis l'installation ? Si oui pourquoi ?
- Quels atouts revêt ce site pour votre activité ?

Thème 2 : Réseau d'acteurs associé

- Quels sont vos interlocuteurs dans le cadre de votre activité (*différents niveaux de relations : local, départemental, régional etc...*)
 - o Interlocuteurs lors de la mise en place initiale ?
 - o Pour le fonctionnement quotidien ?
- Observez-vous d'autres activités sur le site ?
 - o Avez-vous des échanges et contacts avec ces autres usagers ?
 - o Ces usagers ont-ils une influence sur votre activité ?
 - o Constatez-vous l'émergence de nouvelles activités ?

Thème 3 : Perceptions et représentations du site

- Quand vous pensez à (nom du site), à sa spécificité et à son histoire, quels sont les mots qui vous viennent spontanément à l'esprit ?
- Pourriez-vous décrire vos impressions lorsque vous êtes sur le site ? Ce que vous ressentez (*ambiance sensible : bruits, odeurs, couleurs, émotions...*)
- Citez des éléments que vous appréciez dans le paysage
 - o Des éléments qui vous déplaisent.
 - o Des éléments qui selon vous portent atteinte au site
- Quels sont pour vous les paysages qui forment le site ?
 - o Pouvez-vous donner les noms utilisés localement pour les désigner ?
 - o Que vous évoque ces paysages ?
 - o Pour vous quels sont leurs utilités ? Leurs rôles ? En quoi sont-ils « vivants » ?
- Les gestionnaires et les scientifiques désignent certains espaces de (nom du site) comme « zones humides », pour vous est-ce une expression bien adaptée ?
 - o Si non, laquelle serait plus représentative ?
- Observez-vous des évolutions sur le site ? Si oui, lesquelles ?

Thème 4 : Gestion actuelle

- Quel regard portez-vous sur les actions menées par les pouvoirs publics sur le site ?
- Etes-vous consulté dans le cadre de la gestion ou de l'aménagement du site ?
Ou pour des projets plus ponctuels qui touchent votre activité ?
 - o Quels sont ces projets dans lesquels vous avez été impliqués ?

Thème 5 : Le site demain

- Comment voyez-vous l'avenir de votre activité sur le site ?
 - o Des changements sont-ils à prévoir ? (*extension, maintien, transformation de l'activité*)
- Quelles évolutions observées vous inquiètent ?
- Quelles sont celles qui vous rendent optimiste ?
- Quelles seraient vos attentes et suggestions en termes d'actions :
 - o Vis-à-vis de votre activité ?
 - o Vis-à-vis de la préservation du site ?

Thème 6 – Label Ramsar

De nombreux travaux ont montré la qualité des espaces naturels et la diversité des espèces (végétales et animales) du site. Cette qualité a été maintenue, préservée grâce à une utilisation durable/respectueuse par les professionnels et habitants. Elle permet aujourd'hui au territoire d'adhérer à un label international qui met en avant les zones humides d'importance internationale : le label « Ramsar » (ville de signature du traité international en Iran). Ce label s'appuie sur une démarche volontaire et non contraignante pour reconnaître et préserver la valeur, la qualité d'un environnement et le travail fait localement.

Son obtention implique de construire, avec les acteurs publics, les professionnels et les usagers, un projet pour le site (de réfléchir collectivement à son présent et à son avenir pour assurer le maintien de cette qualité...)

- Que pensez-vous de cette initiative qui se fonde sur la reconnaissance, la préservation et la valorisation de la qualité des espaces naturels (notamment aquatiques) du site ?
- Qu'est-ce qu'une telle démarche pourrait apporter selon vous ?
 - o Pour votre activité
 - o Pour le site en général
- Ce projet se fonde aussi sur la construction d'un projet partagé par les acteurs du territoire
 - o Qu'attendriez-vous d'une telle démarche ?
 - o Seriez-vous intéressé / prêt à y participer ?
 - o Quels seraient selon vous les points délicats / les vigilances qu'il faudrait prendre en compte pour veiller à la bonne construction d'un tel projet ?

Profil :

- Homme / Femme
- Tranche d'âge :
 - 18-24 ans 25-34 ans 35-49 ans 50-64 ans 65 ans et plus
- CSP :
 - Agriculteurs – exploitants ; Artisans – commerçants et chefs d'entreprise Cadres et professions intellectuelles supérieures ; Professions intermédiaires ; Employés ;
 - Ouvriers ; Retraités ; Autres personnes sans activité professionnelle
- Commune de résidence

Annexe 6 : Proposition d'acteurs à entretenir pour une poursuite d'étude (non exhaustif)

Structure	Commune	Nom	Observations
Élus			
Mairie	Sizun	Jean-Pierre Breton	Commune non rencontrée présente dans le périmètre N2000
Mairie	Brennilis	Alexis Manac'h	Commune non rencontrée présente dans le périmètre N2000 Vigilance avec l'extension de la réserve du Vénec et le démantèlement de la centrale nucléaire
Mairie	Brasparts	Jean-Pierre Broustal	Commune non rencontrée présente dans le périmètre N2000. Vigilance avec le démantèlement de la centrale
Mairie	Plounéour-Ménez	Jean-Michel Parcheminal	Commune non rencontrée présent dans le périmètre N2000. Déjà identifié pour l'étude mais est resté injoignable entre 2018 et 2019
Mairie	Loqueffret	Marcel Salaun	Commune non rencontrée présente dans le périmètre N2000. Vigilance avec le démantèlement de la centrale
Mairie	Plougonven	Yvon Le Cousse	Commune non rencontrée présente dans le périmètre N2000. En position d'entrée (Est) dans les Monts d'Arrée
Mairie	Scrignac	Georges Morvan	Commune non rencontrée présente dans le périmètre N2000. En position d'entrée (Est) dans les Monts d'Arrée
Agriculture			
Chambre d'agriculture	X	Sophie Jézequel	Acteur important dans le cadre de l'extension de la réserve du Vénec.
Exploitation agricole	Hanvec	La ferme bio de Kervel Arnaud Philippe	Mentionnée par Thibaud Leloup (Dizolo), ferme en transition, reprise par trois jeunes. Exemple d'une dynamique de transition agricole douce dans les Monts d'Arrée.
Exploitation agricole	Huelgoat	La mie buissonnière	Mentionnée par Marie-Pierre Coant (Adjointe Berrien) comme ferme bio. Activité qui permet de préserver le cadre de vie des Monts d'Arrée et ses paysages. Distribution en circuits courts
Exploitation agricole	X	Martine Laurent	Présente dans le Comité de pilotage pour l'extension de la réserve du Vénec
Sylviculture			
Syndicat propriétaires forestiers	X	Bernard Ménez	Présent dans le COPIL du projet d'extension de la réserve du Vénec. A priori contre
Sylviculteur	Brennilis	Roger TOM	Présent dans le COPIL du projet d'extension de la réserve du Vénec. A priori contre
Associations			
Hanvec 21	Hanvec	Patrica Le Fell	Mentionnée par la maire d'Hanvec Mme Morvan. Association d'environnement et développement du territoire.
Sociétés de chasse	X	X	Celles d'Aulne Monts d'Arrée ; de Sizun ; Plounéour-Ménez ; Scrignac ; Brennilis et l'Armoricaine-Hanvec
AAPPMA	X	X	Celles de l'Elorn ; Brasparts et Huelgoat
Animation / hébergement / restauration			
Galerie d'art	Brasparts	Ferme d'Antéa	Mentionnée par ADDES dans le cadre d'un projet rando contée avec marionnettes (marionnettiste Juan Perez qui était installé à cet endroit). Lieu d'expositions et d'évènements, font aussi emplacements campings, café et restaurant
Centre d'hébergement	Brasparts	Ti Menez Are	Mentionné par ADDES dans le cadre d'intervention en classe verte. Héberge des groupes pour des réunions d'asso, comités, classes vertes ou séjours rando.
Gîte / Restaurant	Brennilis	Le Youdig	Mentionné par ADDES et Julien Poupon (VP tourisme) . Gîte et restaurant breton avec chansons, histoires contées
Café librairie	Berrien	L'Autre Rive	Mentionné par Marie-Pierre Coant (Adjointe Berrien) comme un endroit important. Animations autour de la botanique et l'éco-construction
Radio	Le Faou	Radio évasion	Mentionnée par Eau et Rivières, radio locale très portée sur l'environnement. Estelle du PNRA avait été invitée et interviewée
Camping	Brennilis	Camping municipal	Emplacement stratégique dans les Monts d'Arrée (proche centrale nucléaire, lac Saint-Michel, Yeun Elez, le Vénec, Mont Saint Michel de Brasparts)

Annexe 7 : propositions d'intégration opérationnelle du label Ramsar dans la charte du PNRA

Intégration du label Ramsar dans la charte du PNRA		Exemples d'applications
Axe stratégique 1 : Conforter la richesse et l'originalité des éléments de patrimoine qui fondent la qualité de cadre de vie des habitants		
Orientation opérationnelle 1.1 : Garantir une gestion patrimoniale des milieux et espèces remarquables		Études, suivis et inventaires d'espèces
Orientation opérationnelle 1.2 : Conserver toutes ses fonctionnalités à la nature ordinaire		Améliorer les connaissances sur les Milieux et les corridors écologiques
Orientation opérationnelle 1.3 : Conforter la qualité des eaux et des milieux aquatiques		Suivi des milieux, information et sensibilisation du public
Orientation opérationnelle 1.4 : Construire et diffuser une culture commune du paysage		Sensibilisation sur la fragilité des paysages
Axe stratégique 2 : Conjuguer l'évolution des activités de l'Homme et la valeur des patrimoines naturels, terrestres, insulaires et maritimes		
Orientation opérationnelle 2.1 : Soutenir les agricultures valorisant durablement les ressources du territoire		Promotion des produits locaux et préservation des paysages
Orientation opérationnelle 2.3 : Enrichir l'offre de produits touristiques cultivant les liens entre l'Homme et les patrimoines		Écotourisme, enrichir et équilibrer l'offre Créer un lien terre-mer
Orientation opérationnelle 2.4 : Organiser la maîtrise des activités de pleine nature		Entretien des sentiers de randonnée Contrôle de la fréquentation et des usages
Axe stratégique 3 : Faire vivre les patrimoines et la création artistique par des projets fédérateurs		
Orientation opérationnelle 3.1 : Accompagner les projets de mise en valeur des patrimoines		Valorisation et découverte des patrimoines
Orientation opérationnelle 3.2 : Renouveler l'offre et élargir les missions des équipements d'accueil sur le Parc		Développer Ménez Meur
Orientation opérationnelle 3.3 : Mettre en place une médiation des patrimoines entre Nature et Culture		Cohérence des équipements, fédération d'un réseau d'animateurs, circuits d'interprétation des patrimoines
Orientation opérationnelle 3.4 : Proposer une transmission vivante du patrimoine immatériel		Production et diffusion d'outils pédagogiques
Orientation opérationnelle 3.5 : Susciter des projets de création artistique et de diffusion culturelle sur le territoire du Parc		Mise en valeur de la culture et des savoirs-faire Mise en réseau d'artistes, expositions , Manifestations culturelles
Axe stratégique 4 : Transcrire l'esprit de partenariat, du local à l'international		
Orientation opérationnelle 4.2 : Ouvrir le Parc aux coopérations		Fédération des acteurs autour de projets de valorisation des patrimoines
Orientation opérationnelle 4.3 : Mettre le Parc au cœur d'un nouveau mode de gouvernance		Faire participer la population, informer, consulter, forum de discussion, Lieux et temps de parole

Noémie GONTIER, juillet 2019